



CONGRÈS DES
POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX
CONSEIL DE L'EUROPE

RAPPORT D'ACTIVITES

(mi-décembre 2014 à mi-avril 2015)

Communication du
Secrétaire Général du Congrès

à l'occasion de la 1225e réunion des Délégués des Ministres
du 15 avril 2015

CG/2015/28/21



Ce document existe en français et anglais:

<http://bit.ly/Report-2015-28-21>

CG/2015/28/21

15 avril 2015

Rapport d'activités du Congrès

(De mi-décembre 2014 à mi-avril 2015)

**Communication du Secrétaire Général du Congrès à l'occasion de
la 1225ème réunion des Délégués des Ministres, le 15 avril 2015**

Introduction

L'objectif de ce rapport est de donner un aperçu des activités du Congrès au cours des quatre derniers mois, depuis le dernier rapport d'activité présenté mi-décembre 2014.

Les activités statutaires, opérationnelles et thématiques mises en œuvre par le Congrès contribuent à améliorer la situation de la démocratie locale et régionale dans les Etats membres du Conseil de l'Europe, à garantir l'Etat de droit et à promouvoir les droits de l'homme au niveau local et régional.

Le rapport contient une information détaillée sur la 28^{ème} Session qui s'est tenue du 24 au 26 mars 2015 autour du thème général « Les réponses locales aux défis des droits de l'homme - migration, discrimination, inclusion sociale ».

D'autres aspects du travail statutaire du Congrès sont également décrits dans ce rapport tels que les activités de suivi de la démocratie locale et régionale dans plusieurs Etats membres (Pologne, Norvège, Grèce,), le dialogue post-suivi (Géorgie, Portugal, Ukraine) et l'observation des élections locale en République de Moldova (Gagaousie) ainsi que le travail des Chambres et des Commissions du Congrès.

Les activités de coopération mises en œuvre par le Congrès et détaillées ici, font partie des Plans d'Action et des programmes de coopération du Conseil de l'Europe. Elles sont le suivi concret des recommandations résultant du monitoring de la Charte européenne de l'autonomie locale par le Congrès.

Le Congrès organise et prend part également à des activités thématiques qui figurent parmi les priorités du Conseil de l'Europe, telles que la promotion des droits de l'homme, l'inclusion des Roms, la participation des citoyens, et des jeunes en particulier, la lutte contre l'extrémisme, le racisme, le discours de haine, la prévention de la corruption.

Communication d'Andreas Kiefer, Secrétaire général du Congrès - 1225ème Réunion des Délégués des Ministres, mercredi 15 avril 2015

Je tiens à vous remercier des vœux et des messages de félicitations que vous m'avez adressés après ma réélection au poste de Secrétaire général du Congrès. Une première élection est naturellement source de joie, mais une réélection consacre le travail accompli, ce dont je vous remercie. Je partage ce témoignage de reconnaissance avec mes collègues du Secrétariat du Congrès.

Ces cinq dernières années, notre réforme a eu pour objet de faire du Congrès

- une assemblée politique qui traite les questions pertinentes pour les résidents de nos villages, de nos villes et de nos régions et pour nos gouvernements,
- un organe professionnel de suivi et d'observation d'élections,
- une source efficace de projets opérationnels dans et avec nos Etats membres dans le droit fil des résolutions et des recommandations adoptées, et
- un acteur thématique proactif et réactif du Conseil de l'Europe dont les travaux suivent les priorités de l'Organisation.

Cette orientation a bénéficié de l'appui politique du Comité des Ministres auquel je suis très reconnaissant. En ce début de nouveau mandat, je tiens à assurer au Comité que je suis fermement déterminé à contribuer à la définition et à la mise en œuvre des activités politiques et opérationnelles du Congrès dans cet esprit.

Dialogue post-suivi

Et c'est dans cet esprit que le Congrès a cherché à obtenir des résultats et des effets concrets s'agissant de la dimension locale et régionale des questions pertinentes de l'Organisation. A titre d'exemple, nous constatons avec satisfaction qu'un an et demi après la mise en place de la nouvelle politique de postsuivi du Congrès que je vous ai présentée le 11 décembre 2013, trois pays ont engagé un dialogue.

En Ukraine, nous avons élaboré une feuille de route en vue de mesures législatives qui seront présentées aux autorités ukrainiennes en mai 2015. Le Congrès se félicite aussi de contribuer et de participer aux travaux de la commission constitutionnelle du Parlement ukrainien en étroite coopération avec la Commission de Venise.

L'exemple de l'Ukraine n'est pas le seul :

Après un programme de postsuivi positif, le Portugal vient de ratifier le Protocole additionnel à la Convention-cadre européenne sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales. Dans les mois à venir, les rapporteurs du Congrès présenteront la feuille de route des réformes législatives sur la base de la recommandation que le Congrès a adressée au ministre compétent à Lisbonne.

Le Congrès mène aussi un dialogue fructueux avec le Gouvernement géorgien sur une feuille de route en vue d'un programme de réforme et nous nous félicitons de la qualité de cette coopération [détails dans le rapport écrit].

Activités de coopération

Après le rapport de suivi et le dialogue postsuivi, la troisième phase concerne les activités de coopération.

Le Bureau du Congrès a approuvé, le 23 mars, les lignes directrices pour la mise en œuvre d'activités de coopération dans les Etats membres du Conseil de l'Europe. Nos activités de coopération reposent sur les rapports de suivi et d'observation d'élections ainsi que sur les rapports thématiques élaborés par les commissions et adoptés par le Congrès. Elles sont menées dans le cadre des plans d'action du Conseil de l'Europe en étroite coopération et synergie avec d'autres parties de l'Organisation.

Ces lignes directrices sont axées sur des domaines dans lesquels le Congrès peut apporter une expérience et un savoir-faire spécifiques, comme le rôle et les responsabilités des responsables politiques locaux et régionaux, la corruption et l'éthique, la participation des citoyens au niveau local, la coopération transfrontière, le caractère démocratique des campagnes électorales aux niveaux local et régional et les droits de l'homme à l'échelon local pour n'en mentionner que quelques-uns. Vous trouverez ces lignes directrices en annexe à mon rapport d'activité écrit. Je pourrai citer d'autres mesures visant à obtenir des résultats concrets et toujours plus professionnels.

28^e session, 24–26 mars 2015

Notre session de mars a été l'occasion de montrer comment le Congrès réagit face aux principaux problèmes et besoins de nos Etats membres, aux préoccupations de nos gouvernements, de nos collectivités locales et régionales et de nos citoyens. Le Congrès n'est pas un forum universitaire, mais un organe politique qui intervient dans un environnement politique. C'est pourquoi nous tenons à faire apparaître cet esprit du temps et ce sens de l'actualité dans l'ordre du jour des sessions du Congrès.

La session en est une parfaite illustration. Elle avait pour thème général « les réponses locales aux défis des droits de l'homme – migration, discrimination, inclusion sociale ».

Je tiens en particulier à mentionner le débat sur la gestion des flux migratoires par les collectivités territoriales. Nous avons eu l'occasion d'entendre trois maires placés en première ligne qui sont dans une situation extrêmement difficile. Il s'agit des maires de Calais en France, de Siirt en Turquie et de Lampedusa en Italie où le week-end dernier une nouvelle catastrophe humanitaire s'est produite : plus de 400 migrants ont perdu la vie. Ces flux ne vont pas cesser.

Je tiens aussi à mentionner le débat sur les villes contre le terrorisme mené à la Chambre des pouvoirs locaux au cours duquel nous avons entendu le maire de Kobané décrire la situation dans sa ville occupée par l'Etat islamique et la bataille qu'elle a livrée pour sa libération.

Il en va de même pour le débat d'urgence sur la lutte contre le terrorisme. Comme vous le savez, après les attentats perpétrés à Paris et à Copenhague en janvier et en février 2015, le Secrétaire Général a demandé aux différentes entités du Conseil de l'Europe de présenter des propositions concrètes d'activités afin d'élaborer un plan d'action global de l'Organisation.

Le Congrès travaille depuis longtemps sur ces questions. Nous avons donc réagi rapidement à cette demande en élaborant une stratégie qui recense les travaux déjà accomplis et propose de nouvelles activités, organisées autour de trois piliers, devant être menées à court, moyen et long termes. Sur la base de cette stratégie, la session a adopté une résolution présentée par le rapporteur thématique du Congrès, Leen Verbeek (cette résolution figure en annexe au rapport d'activité).

Dans ce contexte, vous avez aussi entendu notre rapporteur lors du débat thématique organisé par le Comité des Ministres le 19 mars.

Un autre exemple de discussions opportunes a été le débat sur les cimetières juifs et la responsabilité des pouvoirs locaux. Après la terrible profanation du cimetière juif de Sarre-Union, à quelques kilomètres de Strasbourg, ce débat nous a permis d'examiner le rôle des pouvoirs locaux dans la protection de notre identité culturelle dont ces cimetières font partie.

Je tiens aussi à évoquer le débat sur la dimension régionale du processus de décentralisation en Ukraine auquel ont participé M. Nehoda, ministre, et le Président de la Commission de Venise, M. Buquicchio.

Un débat davantage tourné vers l'actualité a concerné, lors de la session, le Royaume-Uni et les perspectives de transfert de pouvoirs aux autorités locales. Nous avons aussi eu la possibilité au sein de la Chambre des régions de débattre de l'avenir de l'Ecosse à la suite du référendum de septembre 2014.

Par ailleurs, les membres ont adopté trois rapports de suivi concernant la Grèce, la Norvège et la Pologne.

Je tiens à remercier en particulier les gouvernements de l'Allemagne, de la Belgique, de la Norvège, de la Pologne, du Royaume-Uni et de l'Ukraine d'avoir participé aussi activement à notre session par l'entremise de leurs représentants, de leurs ministres ou de leurs secrétaires d'Etat. Je remercie aussi les ambassadeurs de l'aide qu'ils ont apportée dans l'organisation de ces visites.

Ressources

Je viens de vous présenter l'orientation politique de nos travaux et certains des résultats obtenus. Vous ne serez pas surpris de m'entendre dire que la préparation et l'exécution de ces activités politiques et opérationnelles exigent des ressources, humaines et financières. Lors de la session de mars, le Congrès a adopté une recommandation sur les ressources financières nécessaires pour le prochain biennium 2016-2017. Les membres ont reconnu les contributions du Congrès à la consolidation du budget du Conseil de l'Europe mais ont exprimé leur vive préoccupation devant les nouvelles contraintes qui restreindront sérieusement la capacité d'agir du Congrès.

Je tiens à attirer votre attention sur la recommandation et l'exposé des motifs qui donnent un aperçu de ce dont le Congrès a besoin pour s'acquitter des activités que je viens de décrire. Lorsque vous discuterez du budget, ce qui ne saurait tarder, le Congrès n'aura plus de secret pour vous et je suis certain que vous tiendrez compte des conditions qui doivent être réunies pour qu'il puisse agir et obtenir les résultats attendus.

Je vous remercie.

TABLE DES MATIERES

| | | |
|----------------|---|-----------|
| I. | LA 28^{ème} SESSION DU CONGRES – 24 AU 26 MARS 2015 | 9 |
| II. | L'AGENDA POLITIQUE | 10 |
| A. | L'ACTUALITE DU CONGRES | 10 |
| B. | LES ACTIVITES DU CONGRES EN UKRAINE | 11 |
| C. | PRESIDENCE DU COMITE DES MINISTRES : BELGIQUE | 12 |
| D. | LA PARTICIPATION DES JEUNES..... | 12 |
| III. | LA COOPERATION INSTITUTIONNELLE AU SEIN DU CONSEIL DE L'EUROPE | 13 |
| A. | LE SECTEUR INTERGOUVERNEMENTAL | 13 |
| B. | L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE | 13 |
| C. | LE COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME | 14 |
| D. | LA COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT (COMMISSION DE VENISE) | 14 |
| IV. | LES ACTIVITES DES ORGANES DU CONGRES | 15 |
| A. | LE BUREAU | 15 |
| B. | LA CHAMBRE DES POUVOIRS LOCAUX | 15 |
| C. | LA CHAMBRE DES REGIONS..... | 16 |
| D. | LES COMMISSIONS | 17 |
| V. | LE SUIVI DE LA DEMOCRATIE LOCALE ET REGIONALE | 18 |
| A. | LES ACTIVITES DE MONITORING | 18 |
| B. | LE DIALOGUE DE POST MONITORING | 19 |
| C. | L'OBSERVATION DES ELECTIONS LOCALES ET REGIONALES..... | 20 |
| VI. | LES ACTIVITES THEMATIQUES | 21 |
| A. | LA JEUNESSE | 21 |
| B. | LES DROITS DES ENFANTS..... | 21 |
| C. | LES DROITS DE L'HOMME | 21 |
| D. | L'EGALITE HOMME- FEMME | 22 |
| E. | LA SEMAINE EUROPEENNE DE LA DEMOCRATIE LOCALE | 22 |
| F. | L'INCLUSION DES ROMS..... | 24 |
| G. | LA PREVENTION DE LA CORRUPTION / ETHIQUE..... | 24 |
| VII. | LES ACTIVITES DE COOPERATION ET RELATIONS EXTERIEURES | 25 |
| A. | LES PARTENARIATS EXTERIEURS..... | 25 |
| B. | LES PROGRAMMES DE COOPERATION ET PLANS D'ACTION..... | 26 |
| ANNEXES | | 29 |
| | Annexe 1 : Ordre du jour de la 28e Session du Congrès | 29 |
| | Annexe 2 : Résolution 381 (2015) sur Combattre la radicalisation au plus près des citoyens : le rôle des collectivités locales et régionales..... | 36 |
| | Annexe 3 : Déclaration du Bureau sur le corridor de Kobané | 38 |
| | Annexe 4 : Lignes directrices pour les activités de coopération dans les Etats membres du Conseil de l'Europe..... | 39 |

I. LA 28^{ème} SESSION DU CONGRES – 24 AU 26 MARS 2015

Le Bureau du Congrès a décidé que le thème des deux Sessions en 2015 serait le thème général « Les réponses locales aux défis des droits de l'homme – migration, discrimination, inclusion sociale »

Lors de sa 28^{ème} Session, le Congrès a consacré plusieurs débats et manifestations à des aspects spécifiques des droits de l'homme, tels que les collectivités locales et régionales face aux flux de migration, la remise du 1er prix du Défi « la diversité est un atout » et une présentation de la campagne contre les discours de haine du Conseil de l'Europe. Le débat sur les flux de migration a permis d'entendre les interventions, entre autres, des Maires de Calais (France), Lampedusa (Italie) et Siirt (Turquie).

Plusieurs rapports ont été examinés, notamment sur les droits des personnes LGBT et sur les cimetières juifs et leur protection comme patrimoine culturel et religieux de l'Europe, ce dernier ayant fait l'objet d'un débat en Chambre des Pouvoirs Locaux, avec la participation du Rabbin et du Maire de Strasbourg, et de l'ancien ministre israélien de l'intérieur.

Par ailleurs, plusieurs débats liés à la radicalisation menant au terrorisme figuraient à l'ordre du jour tels que « les réponses à la radicalisation dans les villes et régions d'Europe: combattre le terrorisme, l'antisémitisme, l'islamophobie et le discours de haine », avec la participation du Maire de Vilvoorde (en Belgique) et de plusieurs universitaires et experts en dé radicalisation. La Résolution 381 (2015) et la Recommandation 371 (2015) ont été adoptées à la fin du débat. Un débat complémentaire sur le sujet « les villes contre le terrorisme » s'est déroulé en Chambre des pouvoirs locaux en présence notamment du Maire de Kobané, ville syrienne située à la frontière de la Turquie. Dans son intervention, celui-ci a décrit l'état de sa ville, détruite à 70% par les attaques de l'état islamique, et maintenant livrée aux mines laissées derrière lui par l'organisation terroriste et en proie à une grande urgence sanitaire et humanitaire. Il a invité le Congrès à venir constater la situation sur place. Une invitation similaire a par ailleurs été lancée par le Chef de la délégation turque au Congrès.

Le Royaume –Uni a fait l'objet de deux débats thématiques – le premier en Chambre des Régions sur « l'Ecosse au lendemain du referendum du 18 septembre 2014 » et le second en plénière sur « Les perspectives de dévolution au Royaume-Uni » -, avec la participation de représentants du Gouvernement britannique, du Parlement écossais, de la Convention des pouvoirs locaux écossais, des autorités locales écossaises et des Collectivités locales de l'Angleterre et du Pays de Galles. Un débat sur « la dimension régionale du processus de décentralisation en Ukraine », en présence notamment du Vice-Ministre du développement régional d'Ukraine s'est tenu également en Chambre des Régions.

Dans le cadre du suivi de l'application de la Charte Européenne de l'autonomie locale, le Congrès a examiné les rapports et adopté les Recommandations sur la situation de la démocratie locale et régionale en Grèce, en Norvège et en Pologne, en présence du Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Administration et de la Numérisation de Pologne et du Secrétaire d'Etat chargé du gouvernement local et de la modernisation de Norvège.

La Vice-Ministre-Présidente et Ministre de la Culture, de l'Emploi et du Tourisme de la Communauté germanophone de Belgique, s'est adressée au Congrès au nom de la présidence belge du Comité des Ministres.

Le Congrès a accueilli cette semaine à nouveau un groupe de quinze jeunes délégués invités à prendre part à la Session. Outre leur participation aux débats et travaux, ils ont suivi un séminaire de formation pour réfléchir sur la meilleure façon d'impliquer les jeunes de façon durable dans les travaux du Congrès. A la fin de la Session, ils ont présenté leurs propositions à deux représentants du Congrès : Gudrun Mosler-Törnström, Présidente de la Chambre des Régions, et John Warmisham (UK, SOC), Vice-Président, rapporteur du nouveau groupe de réflexion ad hoc sur la participation des jeunes aux travaux du Congrès (cf II.D)

Le Congrès a également procédé à l'élection de son Secrétaire Général.

L'avis de vacance a été publié le 3 septembre 2014 et la procédure d'élection du Secrétaire Général a démarré en octobre 2014 avec l'établissement d'un Comité de présélection par le Bureau du Congrès. Ce Comité avait examiné la liste des cinq candidats présentés au Président du Congrès par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, sur un total de 37 candidats qui avaient répondu à l'avis de vacance. Le Comité avait rencontré ces cinq candidats pour un entretien et soumis au Bureau un rapport détaillé contenant la liste des candidats par ordre de préférence, indiquant qu'il recommandait de ne présenter au vote du Congrès que le candidat arrivé en tête de liste, c'est-à-dire le Secrétaire général sortant Andreas Kiefer. Le 2 février 2015, le Bureau avait décidé de suivre les recommandations du comité de pré-sélection. Conformément à la Résolution 344 (2012), lorsqu'un seul candidat est proposé au Congrès, le candidat est déclaré élu sans procéder à une élection, à moins qu'un scrutin ne soit demandé par au moins 25 représentants ou suppléants dûment mandatés.

Le Secrétaire Général sortant Andreas Kiefer a été réélu par acclamation pour un nouveau mandat de cinq ans.

II. L'AGENDA POLITIQUE

A. L'ACTUALITE DU CONGRES

Déclaration du Président suite aux attentats terroristes de Paris

A la suite des attentats de Paris en janvier 2015, le Président du Congrès, a déclaré : « L'attentat contre Charlie Hebdo est un acte de barbarie ignoble qui nous révolte. Les assassins ont tué de façon abjecte des policiers, des journalistes, des hommes, une femme. Mais ils n'ont pas agi au hasard : ils ont voulu faire taire la presse libre qui caractérise notre démocratie. En hommage à la mémoire et au courage des victimes, il appartient à tous les démocrates de se mobiliser pour que la liberté d'expression reste le ciment de notre société démocratique et que l'Etat de droit l'emporte sur le terrorisme ».

Adoption d'une stratégie-anti radicalisation par le Bureau du Congrès

Suite aux attentats terroristes de Paris en janvier 2015, le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe a proposé le renforcement des activités de l'Organisation pour lutter contre la radicalisation menant au terrorisme. C'est dans le cadre de ce Plan d'action global de l'Organisation que le Congrès a préparé une stratégie qui recense le travail déjà accompli et propose de nouvelles activités organisées autour de trois piliers à mettre en œuvre à court, moyen et long terme, avec les gouvernements nationaux, les régions et les villes.

Déclaration du Bureau sur le corridor de Kobané

Dans une déclaration adoptée le 26 mars 2015, le Bureau du Congrès a exprimé sa solidarité et son soutien à la population et à l'administration locale de Kobané, ainsi qu'aux autres villes de la région qui ont été, et continuent, d'être victimes du terrorisme extrémiste. Il a appelé les autorités turques à garder leur frontière ouverte, avec un corridor permanent et sûr, et à permettre le libre passage de tout envoi de médicaments et de matériel sanitaire ainsi que des vivres pour les populations civiles. La déclaration fait suite à l'intervention du Maire de Kobané, à la Chambre des Pouvoirs Locaux, le 25 mars dans le cadre de la 28^{ème} Session du Congrès.

Déclaration du Président sur « l'accord » Russie-Ossétie du Sud

Après la signature par la Fédération de Russie du prétendu « traité sur l'alliance et l'intégration » avec la région d'Ossétie du Sud en Géorgie, le Président du Congrès a déclaré en marge de la Session: « Je

déplore vivement cette initiative provocante : la Fédération de Russie, un an après l'annexion illégale de la Crimée et de Sébastopol, moins de six mois après la signature d'un « Traité » similaire avec l'Abkhazie, une autre région géorgienne, récidive avec la signature d'un texte qui, une nouvelle fois, porte atteinte gravement à l'intégrité territoriale et la souveraineté d'un Etat membre du Conseil de l'Europe et à tous les engagements internationaux pris par la Russie par son adhésion au Conseil de l'Europe. Cette initiative menace la stabilité de toute une région de l'Europe et constitue un exemple de plus de l'ingérence de la Russie sur le territoire de ses voisins. Nous demandons à la Russie de renoncer définitivement à ce type de pressions sur ses voisins. » Le Congrès avait déjà condamné le 3 décembre 2014 la signature d'un « traité » similaire avec l'Abkhazie, région de Géorgie.

Déclaration du Président à l'occasion de la journée internationale des Roms

Le Président a publié le 8 avril 2015 une déclaration dans laquelle il rappelle que l'inclusion des Roms exige une véritable mobilisation des villes et des régions car c'est sur leurs territoires et avec leurs infrastructures que des réponses concrètes peuvent être apportées. L'Alliance pour l'inclusion des Roms qui a été mise en place par le Congrès en 2013, est justement une plate-forme dont l'objectif principal est de favoriser l'échange de bonnes pratiques et d'expériences entre les villes et régions participantes à l'Alliance en matière d'inclusion des Roms.

B. LES ACTIVITES DU CONGRES EN UKRAINE

Dialogue post monitoring

L'Ukraine a fait l'objet de deux visites de monitoring en 2012 et en 2013 qui ont donné lieu à une Recommandation adoptée en octobre 2013 (REC 348 (2013)). Le suivi de cette Recommandation s'effectue dans le cadre d'un dialogue post monitoring qui comprend plusieurs PMU (Post Monitoring Unit). La première PMU s'est tenue à Kiev les 8-9 décembre 2014 et a donné lieu à l'élaboration conjointe par la délégation du Congrès et les autorités, d'une feuille de route intermédiaire qui a été communiquée au gouvernement en décembre 2014.

Le 12 mars 2015, les deuxième et troisième PMU se sont articulées notamment autour de la réforme constitutionnelle (chapitre XI sur l'autonomie locale) et de l'autonomie financière des collectivités locales ainsi que des modalités d'application de la nouvelle loi sur les fusions/coopération intermunicipales. La délégation du Congrès menée par le rapporteur sur l'Ukraine Marc Cools (Belgique, GILD) a travaillé sur les aspects particuliers de la Recommandation lors de réunions avec les autorités ukrainiennes.

Une feuille de route finale pour la mise en œuvre des Recommandations du Congrès, élaborée en coopération avec les autorités ukrainiennes sera officiellement remise au gouvernement au printemps 2015.

A l'issue de ces rencontres, le gouvernement ukrainien a demandé au Congrès de participer aux travaux de la Commission de révision constitutionnelle. Le Congrès a nommé son conseiller sur les questions constitutionnelles pour le représenter dans cette Commission.

Activités de coopération

Deux séminaires régionaux de formation se sont tenus à Odessa du 9 au 11 décembre 2014 et à Dnipropetrovsk du 3 au 5 mars 2015 avec de jeunes responsables locaux d'ONG, jeunes membres de partis politiques et élus locaux qui ont eu des échanges avec des membres du Congrès et des experts. Ces séminaires ont permis aux participants d'échanger avec de jeunes membres du Congrès ainsi que des experts ukrainiens et européens. De bonnes pratiques sur les moyens de soutenir la participation des citoyens et de mener les campagnes électorales ont été mises en avant lors de ces échanges et ont renforcé les participants dans leur engagement à mettre en œuvre de nouvelles initiatives qu'ils pourraient développer dans leurs villes et régions, telles que: conseils municipaux publics, conseils des jeunes, des budgets ouverts, une plus large utilisation de l'informatique pour la participation des citoyens.

Ces séminaires étaient les derniers d'une série de séminaires régionaux organisés par le Congrès, dans le cadre du projet « Renforcer les capacités des élus locaux » et du Plan d'Action du Conseil de l'Europe pour l'Ukraine.

Par ailleurs, l'Association des Agences européenne pour la Démocratie Locale AADL, avec le soutien du Congrès, a organisé le 6 mars 2015, un atelier afin de présenter la nouvelle Agence de la démocratie locale qui sera lancée à Dnipropetrovsk le 18 mai 2015 ; et d'identifier les besoins des organisations de la société civile au niveau local, afin de les soutenir au mieux dans la mise en œuvre de leurs projets.

C. PRESIDENCE DU COMITE DES MINISTRES : BELGIQUE

Le Congrès a pris une part active dans plusieurs manifestations organisées par la présidence belge du Comité des Ministres à Bruxelles:

- réunion du Bureau le 1^{er} décembre 2014 (Cf IV A.)
- Conférence des administrations électorales et européennes, en collaboration avec la Commission de Venise, du 30 au 31 mars 2015 sur le thème «Garantir la neutralité, l'impartialité et la transparence des élections – le rôle des administrations électorales» (CF III D.),
- atelier thématique le 1^{er} avril sur «les outils électronique de la démocratie locale : collecter, décider et transmettre » organisé par le Comité Européen de la Démocratie et la Gouvernance (CDDG).

Par ailleurs, Isabelle Weykmans, Vice-Ministre-Président, Ministre de la Culture, de l'Emploi et du Tourisme de la Communauté germanophone de Belgique, s'est adressée aux membres durant la 28^{ème} Session du Congrès au nom de la Présidence belge du Comité des Ministres. Elle a notamment souligné : « La Charte Européenne de l'autonomie locale, ratifiée à présent par tous les Etats membres est un traité d'importance majeure. En établissant des rapports nationaux sur la situation de la démocratie locale et régionale dans les Etats membres et sur la mise en œuvres des principes de la Charte, le Congrès accomplit un travail très utile ».

Le Congrès participera également à la Conférence ministérielle du Conseil de l'Europe sur le patrimoine les 23 et 24 avril 2015 à Namur.

D. LA PARTICIPATION DES JEUNES

Après le succès de l'initiative prise lors de la 27^{ème} Session en octobre 2014 d'inviter un jeune par délégation nationale à participer aux travaux du Congrès, le Bureau a approuvé une proposition visant à mettre en place un groupe ad hoc de réflexion sur la participation des jeunes aux travaux du Congrès. Le groupe, qui est composé de deux vice-présidents (un pour la Chambre des Régions, un pour la Chambre des Pouvoirs Locaux), d'un nouveau porte-parole thématique du Congrès sur la jeunesse et de trois représentants du système de cogestion du Secteur de la jeunesse du Conseil de l'Europe, est chargé de l'élaboration d'une proposition pour améliorer la participation des jeunes d'une manière durable permettant ainsi l'intégration des questions de jeunesse dans le travail et les textes du Congrès. Le groupe soumettra ses propositions à la première réunion du Bureau en 2016.

En outre, le Congrès a invité quinze des délégués jeunes d'octobre 2014 à revenir pour participer à sa Session de mars 2015. Le but était de leur fournir un espace pour réfléchir et formuler leur vision sur la façon dont le Congrès pourrait mettre en place un mécanisme de dialogue structuré avec les jeunes. Ils ont pris une part active aux travaux de la 28^{ème} Session et ont présenté, le dernier jour, leur vision sur la participation des jeunes aux représentants du Congrès. Leurs propositions seront soumises au groupe de travail ad hoc pour examen lors de sa première réunion en mai 2015.

Dans le cadre du projet de promotion de la participation des jeunes, le Bureau a approuvé en mars le mandat d'un rapport sur le droit de vote à 16 ans et ses conséquences sur la participation des jeunes aux niveaux local et régional.

Par ailleurs, la Charte Européenne révisée sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale est en cours de traduction en azéri, bulgare, grec, hongrois, ukrainien et biélorusse. Elle sera donc bientôt disponible en 20 langues.

Le Congrès a participé en mars à la réunion du Département de la jeunesse pour préparer la réunion du projet « participer! » dans la perspective du rôle que jouent les autorités locales et régionales dans la définition des politiques pour faciliter l'accès des jeunes à leurs droits sociaux. Plusieurs membres du Congrès ont été invités à prendre part à cette réunion pour échanger avec les participants sur le type de politiques qui sont nécessaires.

III. LA COOPERATION INSTITUTIONNELLE AU SEIN DU CONSEIL DE L'EUROPE

A. LE SECTEUR INTERGOUVERNEMENTAL

Le Comité des Ministres

Dans le cadre du dialogue politique régulier avec le Comité des Ministres, le Secrétaire Général du Congrès a présenté sa communication aux Délégués le 15 décembre 2015.

L'Ambassadeur Astrid Helle, Représentante Permanente de la Norvège auprès du Conseil de l'Europe, a rencontré le Bureau du Congrès le 2 février 2015 (Cf II.A).

Leen Verbeek (Pays-Bas, SOC), Vice-Président du Congrès, a participé au débat thématique organisé le 19 mars 2015, à Strasbourg, par le GR-DEM sur le Plan d'action du Conseil de l'Europe pour combattre l'extrémisme et la radicalisation conduisant au terrorisme. Il a rappelé que la lutte contre le terrorisme relève principalement des autorités nationales, mais qu'elle implique aussi des actions au plan local et régional, en soulignant que la prévention de la radicalisation constitue une des priorités du travail du Congrès.

B. L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE

Le Congrès tient des échanges réguliers avec l'Assemblée parlementaire, afin d'accroître la coopération au niveau des rapporteurs et des secrétariats respectifs et, dans les domaines d'intérêt commun, notamment dans le cadre de l'égalité des genres et de la mise en œuvre de la Campagne UN sur CINQ.

En marge du Sommet des femmes maires à Istanbul en mars 2015, la Vice-Présidente du Congrès Barbara Toce a eu une rencontre avec Gûlsün Bilgehan, présidente de la Commission sur l'égalité et la non-discrimination de l'Assemblée parlementaire. Elles ont échangé sur la façon dont les deux assemblées pourraient travailler ensemble pour soutenir l'initiative visant à faire de ce Sommet une plateforme régulière de rencontres entre les femmes maires.

Le rapporteur thématique du Congrès sur les enfants participera au réseau des parlementaires sur la lutte contre la violence sexuelle à l'égard des enfants, organisé par l'Assemblée parlementaire, qui se tiendra le 20 mai 2015 à Chisinau en République de Moldova.

Les secrétariats des deux Assemblées travaillent en étroite coopération pour accroître les synergies concrètes dans leurs domaines d'activités respectifs.

C. LE COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME

Le Commissaire aux droits de l'homme encourage les travaux du Congrès dans le domaine de la mise en œuvre des droits de l'homme au niveau local et la sensibilisation des élus locaux et régionaux à cet égard. Des réunions sont tenues régulièrement entre le Congrès et le Commissaire.

Le Commissaire participera notamment au Forum international pour les autorités locales et régionales- « Objectif : droits de l'homme » qui sera organisé conjointement par le Congrès et le Land de Styrie, la municipalité de Graz et le Centre européen de recherche et de formation les 28-29 mai 2015 à Graz en Autriche.

D. LA COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT (COMMISSION DE VENISE)

Le Congrès mène une coopération étroite avec la Commission de Venise, en particulier dans le domaine de l'observation des élections, du suivi de l'application de la Charte Européenne de l'autonomie locale et des programmes de coopération avec les régions voisines.

Le Conseil des élections démocratiques (CED) assure la coopération en matière électorale entre la Commission de Venise, en sa qualité d'organe juridique, et l'Assemblée parlementaire et le Congrès, en tant qu'organes politiques chargés de l'observation des élections. Les représentants institutionnels du Congrès au CED sont, depuis décembre 2014, le Président de la Commission de suivi Philippe Receveur (Suisse, PPE/CCE) et Stewart Dickson (Royaume-Uni, GILD). Par ailleurs, le rapporteur thématique du Congrès sur l'observation des élections locales et régionales, Jos Wiene (Pays-Bas, PPE/CCE) a été élu nouveau président du CED le 23 mars 2015.

Le Congrès a également renforcé sa coopération avec la Commission de Venise sur les questions de démocratie locale et régionale. Ses avis sont pris en considération par les rapporteurs du Congrès lors de leurs visites et dans les Recommandations adoptées. Le Président de la Commission de Venise Gianni Buquicchio a participé au débat sur la décentralisation en Ukraine organisé lors de la 28ème Session du Congrès.

Le Président de la Commission de Venise Gianni Buquicchio a participé au débat sur l'Ukraine qui s'est tenu lors de la 28e Session du Congrès. Il a souligné que la décentralisation facilite l'identification des personnes avec le pays dans lequel elles vivent, en soulignant que la décentralisation ne mène pas au séparatisme, mais qu'elle est l'alternative au séparatisme. Il a précisé qu'il était d'une importance décisive pour l'Ukraine de procéder à une décentralisation réussie cette année, au niveau constitutionnel et législatif, avec des règles spécifiques pour les zones contrôlée par les séparatistes des régions de Donetsk et Louhansk.

Lors de la 12e Conférence européenne des Administrations électorales (EMB), co-organisée par la Commission de Venise dans le cadre de la Présidence belge du Comité des Ministres les 30 et 31 mars 2015, à Bruxelles, Jos Wiene a modéré un groupe de travail sur les normes concernant la neutralité des médias pendant les campagnes électorales. Les participants ont examiné en particulier les différentes facettes de la notion de « neutralité des médias », la question de la déontologie dans l'exercice du journalisme ainsi que celle de la propriété des médias.

Le 30 mars, le Secrétaire Général du Congrès a modéré la deuxième session plénière sur le thème « Composition et fonctionnement des organes de gestion des élections : les bonnes pratiques » qui a examiné la création, les responsabilités et le rôle organes chargés d'organiser les élections, le cadre légal et les technologies utilisées dans les différents pays. Il a également présenté les activités du Congrès dans le domaine de l'observation d'élections.

Le volet institutionnel des activités de coopération du Congrès avec le Maroc et la Tunisie est mené en étroite collaboration avec la Commission de Venise.

IV. LES ACTIVITES DES ORGANES DU CONGRES

A. LE BUREAU

Strasbourg, le 2 février 2015

Le Bureau a tenu un échange de vues avec l'Ambassadeur Astrid Emilie Helle, Présidente du Groupe de rapporteurs du Comité des Ministres sur la démocratie (GR-DEM).

La présidente a salué en particulier les initiatives du Congrès pour combattre la radicalisation dans les villes et régions et assurer le suivi de la participation de jeunes délégués aux travaux du Congrès après leur contribution active aux Sessions de 2014. Le Président du Congrès a remercié la Présidente pour les encouragements apportés aux priorités mises en œuvre par le Congrès, dans la droite ligne des priorités du Conseil de l'Europe. Karl-Heinz Lambertz (Belgique, SOC), porte-parole thématique du Congrès sur la co-opération avec le secteur intergouvernemental du Conseil de l'Europe a, quant à lui, salué l'engagement des Délégués des Ministres pour faciliter le dialogue du Congrès avec les autorités nationales, qui a permis d'accélérer la mise en œuvre concrète de ses recommandations dans certains Etats.

Cet échange fait partie du dialogue politique que le Congrès a intensifié au cours des dernières années avec les Etats membres et leurs représentants au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Il a été convenu d'avoir d'autres échanges de ce type à l'avenir.

Le Bureau a par ailleurs examiné les points suivants : l'élection du nouveau Secrétaire Général du Congrès, le budget, la stratégie anti-radicalisation dans les villes et régions, le rapport final du Forum Mondial de la Démocratie, les révisions de la Charte et du Règlement intérieur du Congrès, la proposition de suivi de la participation des jeunes à la 27^{ème} Session, le projet d'ordre du jour de la 28^{ème} Session, ainsi que la situation en Ukraine, les désignations des représentants du Congrès auprès des instances extérieures.

Strasbourg, le 23 et 26 mars 2015

Le Bureau a annoncé sa décision de faire participer à la 28^{ème} Session 15 des 34 délégués jeunes déjà présents à la Session d'octobre 2014. Il a examiné par ailleurs l'agenda de la 28^{ème} Session, la stratégie anti-radicalisation 2015-2016 du Congrès, le thème de l'édition 2015 de la Semaine Européenne de la Démocratie Locale « Vivre ensemble dans des sociétés multiculturelles : (se) respecter, dialoguer, interagir », la promotion de l'éthique publique et la prévention de la corruption aux niveaux local et régional ainsi que la situation en Ukraine.

Il a donné son accord sur la nouvelle configuration du Groupe de contact Congrès-Comité des Régions qui se réunira une fois par an. Le Bureau a pris note des propositions d'activités envisagées avec la future Présidence de la Bosnie-Herzégovine du Comité des Ministres.

Il a adopté un document stratégique exposant un ensemble de lignes directrices pour améliorer l'impact des Recommandations du Congrès dans les Etats membres du Conseil de l'Europe, dans le cadre des activités de coopération, qui ont connu un développement substantiel depuis leurs institutions en 2012. Ce document prend en considération les récentes Résolutions du Congrès concernant le dialogue politique dans le cadre des activités de suivi, de post-suivi, et d'observation des élections. Il prévoit par ailleurs la promotion de la gouvernance locale par la mise en œuvre des priorités thématiques définies par le Congrès pour la période 2013-2016.

B. LA CHAMBRE DES POUVOIRS LOCAUX

La Chambre a commencé sa 28^{ème} Session par un débat sur la protection des cimetières juifs. Dans la résolution adoptée sur la responsabilité des autorités locales dans ce contexte, la Chambre a réaffirmé

que les cimetières juifs font partie intégrante du patrimoine culturel européen et doivent être protégés contre les dommages et la profanation. La résolution demande aux autorités locales dans les Etats membres de promouvoir la préservation des lieux saints de sépulture juifs, par exemple en s'assurant que les projets d'urbanisme sont encadrés afin d'éviter la violation ou la détérioration de ces sites, et de prendre les mesures nécessaires pour les protéger. La résolution appelle également à engager un dialogue avec les associations de préservation du patrimoine et des représentants des communautés juives, de s'appuyer sur la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société («Convention de Faro») et d'encourager les autorités locales à se joindre à l'Accord partiel élargi du Conseil de l'Europe sur les itinéraires culturels, qui leur offre la possibilité de participer à la « Route européenne du patrimoine juif ». Le débat a été introduit par Yossi Beilin, ancien ministre de la Justice d'Israël, Roland Ries, Maire de Strasbourg, Mendel Samama, Rabbin de Strasbourg et Abraham Ginsberg, directeur exécutif du Comité de Préservation des Cimetières Juifs d'Europe (CPJCE).

Le deuxième débat de la Chambre était un «débat d'urgence» consacré au rôle des villes et des communes d'Europe dans la lutte contre le terrorisme. Guilherme Pinto, Président du Forum européen pour la sécurité urbaine (FESU), a ouvert le débat, soulignant que les villes ont un rôle clé à jouer dans la lutte contre le terrorisme en luttant contre les stéréotypes et l'exclusion, en favorisant l'intégration et en encourageant tous les citoyens à participer à la vie de la communauté. M. Pinto a appelé les autorités locales à faire de la participation des citoyens un principe transversal des politiques de sécurité en impliquant la société civile dans l'ensemble du processus d'élaboration des politiques. Certains participants au débat ont attiré l'attention sur «le danger de stéréotyper tous les musulmans comme des terroristes» et ont souligné que la persistance des conflits au Moyen-Orient, et en particulier en Syrie, pourrait avoir des conséquences dramatiques pour tous les pays d'Europe.

Mustapha Abdi, maire de Kobané, une ville syrienne à majorité kurde située à la frontière avec la Turquie, a pris la parole au cours du débat et a décrit les attaques lancées contre la ville pendant plusieurs mois en 2014 par l'État islamique. Ajoutant que sa ville était devenue la capitale mondiale de la résistance à l'EI, M. Abdi a informé la Chambre que sa ville était en ruines et incapable d'offrir à ses habitants les services de base, comme l'eau potable, la nourriture et les médicaments. Il a appelé le Congrès à visiter Kobané pour évaluer la situation sur le terrain. Décrivant Kobané comme un «symbole de la lutte contre la barbarie», les membres de la délégation française au Congrès ont annoncé une initiative de leur délégation nationale, qui consistera en un appel aux collectivités locales françaises à fournir une aide à Kobané. Ils ont été suivis en cela par d'autres délégations nationales, qui ont identifié avec les autorités concernées le type d'aide qu'elles pourraient le plus utilement fournir à Kobané.

C. LA CHAMBRE DES REGIONS

Lors de sa 28^e session, dans le contexte de l'actualité récente, la Chambre a tenu deux débats thématiques : un premier débat sur « l'Ecosse après le referendum du 18 Septembre 2014 » introduit par Lord Wallace De Tankerness, Avocat général pour l'Ecosse, représentant du Gouvernement britannique, Christina McKelvie, Coordinatrice de la Commission des affaires européennes et des relations extérieures du Parlement écossais, et Harry McGuigan, Porte-parole de la Convention des autorités locales écossaises (CoSLA); et un deuxième débat sur "La dimension régionale du processus de la décentralisation en Ukraine" introduit entre autres par Vyacheslav Nehoda, Vice-Ministre ukrainien du Développement Régional, et par Gianni Buquicchio, Président de la Commission de Venise du Conseil de l'Europe.

Dans ses conclusions, la Présidente a souligné que le processus de décentralisation en Ukraine était sur la bonne voie, ce qui est un grand progrès pour le pays. Elle a rappelé que la démocratie doit s'enraciner au niveau local et régional, ce qui est encore plus important compte tenu de la situation politique actuelle de l'Ukraine. La Chambre des Régions continuera à suivre cette question de près, en s'appuyant sur le fait que le nouveau plan d'action pour l'Ukraine 2015-2017, lancé en mars 2015 par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, comprend une forte dimension de démocratie locale et régionale.

Concernant le débat sur l'Ecosse, la Présidente de la Chambre Gudrun Mosler-Törströmm a confirmé que la façon dont le Royaume-Uni et les autorités écossaises ont géré l'aspiration des citoyens de

l'Ecosse à l'autonomie ou à l'indépendance renforcée peut être considérée comme une bonne pratique démocratique et une source d'inspiration pour d'autres cas similaires à travers l'Europe. Selon elle, ce débat a montré l'importance des changements qui s'opèrent actuellement au Royaume-Uni.

En outre, la Présidente a présenté un document stratégique approuvé par le Bureau le 2 février 2015 sur les « priorités de la Chambre des Régions pour 2015-2016 - Promouvoir la démocratie régionale à travers l'Europe ». La Chambre a décidé de continuer pendant le prochain exercice biennal à suivre les questions d'actualité concernant les régions, les développements politiques et les résultats des élections au niveau régional, la régionalisation et la décentralisation en Europe (également dans le contexte de la crise économique); la question des langues régionales et minoritaires; les politiques des droits de l'homme au niveau régional; la promotion de l'éthique publique et de prévention de la corruption au niveau régional et la coopération interrégionale.

D. LES COMMISSIONS

La Commission de suivi

La Commission s'est réunie le 6 février 2015 à Matosinhos (Portugal) et a approuvé les projets de Recommandation sur la démocratie locale et régionale en Norvège et en Grèce, lesquels ont été soumis pour adoption au Congrès lors de sa Session de mars 2015. La Commission a par ailleurs discuté et approuvé les projets de résolution et de Recommandation sur les listes électorales et les électeurs résidant de facto à l'étranger, également soumis pour adoption lors de la Session de mars 2015.

La Commission a examiné des plaintes concernant le redécoupage régional de la France et a décidé d'avancer la date de la visite de monitoring de la Charte concernant cet Etat.

Enfin, les membres de la Commission ont tenu des échanges de vues sur les activités de post-monitoring concernent l'Ukraine et la Géorgie, auxquels une feuille de route, élaborée conjointement avec les autorités nationales, sera respectivement adressée au cours du printemps 2015.

La Commission de Monitoring a tenu sa deuxième réunion de 2015 le 24 mars 2015 en marge de la 28^{ème} Session du Congrès. Elle a examiné des plaintes provenant de la minorité hongroise de Roumanie et a entendu un membre de la délégation roumaine auprès du Congrès. La Commission a conclu que ces plaintes ne relevaient pas de la compétence du Congrès et qu'il appartenait aux autorités locales concernées de chercher des solutions dans le cadre national roumain.

La Commission a également pris note des dates de la visite de monitoring de la France fixées du 26 au 29 mai 2015, et de la tenue du Forum international sur les droits de l'homme au niveau local et régional co-organisé par le Congrès avec la ville de Graz et la province de Styrie ainsi qu'avec le Centre de recherche européen sur les droits de l'homme de Graz, les 28 et 29 mai à Graz (Autriche). Les membres de la Commission ont pris note des conclusions de la mission d'observation des élections du Gouverneur (Bashkan) en Gagaouzie (République de Moldova) en mars 2015. Enfin, la Commission a également approuvé le mandat pour l'élaboration d'un rapport sur le vote à 16 ans – conséquences sur la participation des jeunes au niveau local et régional.

La prochaine réunion de la Commission se tiendra le 17 septembre 2015 à Varsovie en Pologne.

La Commission de la gouvernance

Lors de sa réunion à Strasbourg le 24 mars 2015, la Commission de la Gouvernance a élu Andreas Galster, (Allemagne, PPE / CCE) comme 5^{ème} vice-président. Elle a approuvé un avant-projet de rapport et de résolution sur «E-media: changeur de jeu pour les élus locaux et régionaux», qui se penche sur l'utilisation croissante d'outils de participation électronique tels que les Applications conseils électeurs (VAA). Ces textes seront soumis au Congrès pour adoption lors de la 29^{ème} Session plénière en octobre 2015.

Les rapporteurs ont informé la Commission de l'état de préparation de leurs rapports respectifs sur les «Principes, cadres et procédures pour modifier le statut, les compétences et les frontières des régions et des statuts d'autonomie au sein de la législation nationale», sur «Conditions de travail des représentants élus locaux et régionaux» et sur « De nouvelles formes de gouvernance locale et régionale ».

La Commission a également approuvé le nouveau mandat d'un rapport sur «L'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire».

La prochaine réunion de la Commission se tiendra le 12 juin 2015 à Strasbourg.

La Commission des questions d'actualité

La Commission des questions d'actualité a tenu sa première réunion de 2015 le 24 mars, en marge de la 28^{ème} Session du Congrès. Elle a approuvé l'avant-projet de résolution sur le « Partenariat entre les pouvoirs locaux et régionaux et la société civile pour favoriser la citoyenneté active et la participation » et a entendu les rapporteurs sur l'état d'avancement de leurs rapports respectifs concernant la féminisation de la pauvreté, l'impact des mesures d'austérité sur les enfants, la participation des femmes dans la vie politique et les nouvelles formes de participation des jeunes.

Les membres de la Commission ont été informés de la tenue d'un séminaire pour les associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux aux Pays-Bas à l'été 2015 pour sensibiliser les autorités locales sur le Pacte des villes et des régions contre la violence sexuelle envers les enfants. Ils ont pris note de la signature du Pacte par le Ministre de la Santé, de la Famille et des Affaires sociales de la Communauté germanophone de Belgique.

La Commission a également pris note du mandat pour un rapporteur thématique sur la jeunesse, approuvé par le Bureau. Enfin, les membres de la Commission ont accueilli une proposition de rapport à adopter en 2017 à l'occasion du 25^{ème} anniversaire de l'adoption de la Charte Européenne des langues régionales ou minoritaires.

La prochaine réunion de la Commission se tiendra fin juin ou début juillet (date et lieu à déterminer).

V. LE SUIVI DE LA DEMOCRATIE LOCALE ET REGIONALE

A. LES ACTIVITES DE MONITORING

Le Congrès a pour mission d'évaluer l'application de la Charte Européenne de l'autonomie locale dans chaque Etat membre. Ce suivi permet d'établir un dialogue politique constructif avec les autorités des Etats membres sur les questions de démocratie locale et régionale. Le Congrès effectue régulièrement des monitorings généraux par pays; il peut également s'intéresser à tel ou tel aspect particulier de la Charte. Il peut enfin organiser en urgence des missions d'enquête sur des situations préoccupantes.

Suite aux visites effectuées, il prépare des rapports, recommandations et résolutions qui sont soumis pour adoption lors des sessions plénières. De nombreuses réformes législatives ont été engagées par les Etats membres sur la base des observations et Recommandations faites par le Congrès à l'occasion de ce monitoring.

Les visites de suivi

Luxembourg (3 au 5 mars 2015)

Une délégation menée par les rapporteurs Dorin Chirtoacă, (République de Moldova, PPE/CCE), et Marianne Hollinger (Suisse, GILD) a examiné les suites données aux engagements pris par le

Luxembourg dans le domaine de la démocratie locale lors de la ratification de la Charte Européenne de l'autonomie locale en 1987. La délégation a rencontré en particulier Dan Kersch, Ministre de l'intérieur, Viviane Ecker, Présidente du Conseil d'Etat, Mars di Bartolomeo, Président de la Chambre des députés ainsi que Georges Santer, Président de la Cour Constitutionnelle et Anne Brasseur, Présidente de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, Députée du Grand-Duché du Luxembourg, ainsi que Lydie Err, médiatrice du Grand-Duché de Luxembourg, les bourgmestres des communes de Luxembourg, Schengen et Schuttrange ainsi que des représentants de la délégation luxembourgeoise auprès du Congrès. Le dernier rapport sur la démocratie locale au Luxembourg avait été adopté par le Congrès en 2005.

Les recommandations adoptées

Grèce

La Recommandation 372 (2015) relative à la démocratie locale et régionale en Grèce a été adoptée durant la 28^{ème} Session du Congrès. Les rapporteurs Artur Torres Pereira, (Portugal, PPE/CCE) et Gudrun Mosler-Törnström, (Autriche, SOC) ont souligné les progrès réalisés par ce pays depuis la précédente Recommandation du Congrès en 2008, grâce en particulier à l'adoption de la « Nouvelle architecture de l'autonomie et de la décentralisation – le Programme Kallikratis ». Ils ont indiqué que cette réforme marque une avancée importante vers une organisation territoriale plus décentralisée, notamment pour ce qui concerne le statut des préfetures et celui des treize régions administratives qui étaient auparavant des émanations régionales du pouvoir central. Le Congrès invite cependant le Gouvernement à réviser la législation afin d'accorder des compétences de réglementation aux collectivités locales ainsi qu'à veiller à ce que le transfert de compétences s'accompagne des ressources financières correspondantes, que les collectivités locales pourront utiliser librement dans le cadre de leurs compétences.

Pologne

Durant la 28^{ème} Session du Congrès, la Recommandation 373 (2015) relative à la démocratie locale et régionale en Pologne a été adoptée suite à une visite effectuée dans le pays du 20 au 23 mai 2014 par Jos Wienen (Pays-Bas, PPE/CCE), rapporteur sur la démocratie locale, et Cynthia Hughes (Royaume-Uni, SOC), rapporteure sur la démocratie régionale. Le rapport, globalement positif, salue le fait que le champ d'application de l'autonomie locale est respecté et que les collectivités locales polonaises jouissent d'une large marge de manœuvre pour la prise de décisions autonomes. Le Congrès recommande toutefois aux autorités nationales de garantir le financement concomitant des tâches déléguées et de faire en sorte que les cadres réglementaires, parfois trop denses, ne restreignent pas l'exercice des compétences des collectivités locales.

Norvège

Durant la 28^{ème} Session du Congrès, la Recommandation 374 (2015) relative à la démocratie locale et régionale en Norvège a été adoptée suite à une visite effectuée dans le pays par les rapporteurs, Xavier Cadoret, (France, SOC) et Guilherme Pinto (Portugal, SOC) du 9 au 11 septembre 2014. Bien que le rapport mette en exergue le niveau très élevé de la démocratie locale dans ce pays, la Recommandation invite toutefois les autorités norvégiennes à intégrer les principes de l'autonomie locale dans la législation et autant que possible, dans la constitution, à garantir aux autorités locales le droit à un recours juridictionnel contre les décisions prises par l'administration de l'Etat et à réévaluer la situation actuelle du contrôle administratif sur les compétences propres des collectivités locales.

B. LE DIALOGUE DE POST MONITORING

Le post-monitoring est une procédure mise en place par le Congrès afin d'assurer un suivi plus efficace de la mise en œuvre de ses Recommandations adressées aux Etats membres en matière de démocratie locale et régionale. Cette procédure est initiée sur requête conjointe des autorités d'un Etat et du Congrès. Elle est essentiellement fondée sur le dialogue politique avec le Congrès et ne concerne

strictement que les recommandations adoptées par le Congrès à l'égard du pays ayant accepté le post-monitoring.

Un Programme de Post Monitoring (PMP) est dès lors élaboré en concertation avec les autorités, lequel comprend une, deux ou trois unités de post-monitoring (PMU) qui consistent en des sessions de discussions sur certaines Recommandations identifiées comme étant prioritaires à mettre en œuvre. Ces PMU achevées, une feuille de route, comprenant un calendrier, préalablement agréée par les autorités nationales est officiellement remise au gouvernement au cours d'une cérémonie qui traduit l'engagement politique de celui-ci à mettre en œuvre les Recommandations et l'achèvement de la procédure de post-monitoring.

Les post-monitorings qui ont été réalisés en Ukraine, en Géorgie et au Portugal constituent des exemples particulièrement favorables qui révèlent combien le dialogue politique peut conduire à des développements positifs dans des délais relativement rapides.

Géorgie (16 décembre 2014)

Une unité de post-monitoring qui portait en particulier sur la Constitution géorgienne a été organisée. Elle a principalement concernée la révision constitutionnelle afin d'insérer une référence expresse au principe de subsidiarité dans celle-ci, les finances locales et la procédure de consultation avec l'association nationale des pouvoirs locaux. A cet égard, les rapporteurs Nigel Mermagen (Royaume-Uni, GILD) et Helen Pilhajasaari (Finlande, SOC) ont pris note de certains changements positifs intervenus depuis l'adoption de la Recommandation du Congrès (Recommandation 334 (2013)). Un projet de feuille de route est en cours d'élaboration et devrait être adressé aux autorités au cours du printemps 2015, ce qui clôturera un dialogue politique fructueux avec les autorités de ce pays sur la mise en œuvre de la Recommandation du Congrès.

Portugal (5 février 2015)

Une délégation du Congrès menée par le rapporteur Jos Wienen (Pays-Bas, PPE/CCE), a examiné les suites données par le Portugal à la Recommandation 323 (2012) sur la démocratie locale et régionale dans ce pays. La délégation a rencontré Manuel Rodrigues, Secrétaire d'Etat aux Finances, António Leitão Amaro, Secrétaire d'Etat à l'administration locale ainsi qu'Alfredo Monteiro, Vice-président du Conseil de direction de l'ANMP (Associação Nacional de Municípios Portugueses) et Artur Torres Pereira (Portugal, PPE/CCE), Vice-Président de la délégation portugaise auprès du Congrès et Président de l'Assemblée municipale de Sousel. La visite avait pour but d'élaborer, conjointement avec les autorités nationales portugaises, une feuille de route qui sera remise officiellement au gouvernement portugais au cours du premier semestre 2015.

Ukraine (10 décembre 2014 et 12 mars 2015)

Cf II.B

C. L'OBSERVATION DES ELECTIONS LOCALES ET REGIONALES

Mission d'observation en Gagaouzie (République de Moldova, 22-24 mars 2015)

Une délégation du Congrès menée par Lars O. Molin (Suède, PPE/CCE) composée de 10 membres, dont deux participants du Comité des Régions de l'Union Européenne, a observé le 22 mars l'élection du gouverneur (Bachkan) et les élections partielles de l'Assemblée populaire de l'Unité territoriale autonome de Gagaouzie, en République de Moldova. Elle a considéré que les élections étaient bien préparées d'un point de vue technique, se sont dans l'ensemble déroulées dans un climat calme et pacifique et sans incident majeur, à l'exception de quelques plaintes individuelles.

Toutefois, selon le rapporteur, trois problèmes doivent être signalés dans le domaine du droit électoral et de l'administration électorale : l'incohérence entre la République de Moldova et la région de Gagaouzie

en matière de normes électorales, le nombre très élevé d'électeurs sur les listes supplémentaires dans toute la région et la question du financement de la campagne des candidats. Un rapport d'information détaillé est en préparation et traitera, entre autres, de l'avenir politique et de la coopération avec le gouvernement central de Chisinau dans l'Unité territoriale autonome de Gagaouzie, avec comme nouvelle interlocutrice Bachkan Irina Vlah, qui a remporté les élections au premier tour et était ouvertement soutenue pendant sa campagne par des hauts responsables russes.

VI. LES ACTIVITES THEMATIQUES

A. LA JEUNESSE

Appel à candidatures : Capitale européenne de la jeunesse 2018

Depuis 2014, le Congrès est partenaire du projet «Capitale européenne de la jeunesse» initié par le Forum européen de la Jeunesse, qui encourage les municipalités à mettre en œuvre des projets novateurs visant à promouvoir la participation active des jeunes dans la société. Cette distinction est décernée à une municipalité européenne pour une période d'un an, au cours de laquelle celle-ci met en valeur des mesures culturelles, sociales, politiques et économiques orientées vers la jeunesse. Cluj-Napoca (Roumanie) est la Capitale européenne en 2015, suivie, en 2016, par Ganja (Azerbadjan) puis, en 2017, par Varna (Bulgarie). Un appel à candidatures vient d'être lancé pour le titre de 2018.

B. LES DROITS DES ENFANTS

Signature du Pacte des villes et des régions contre la violence sexuelle envers les enfants par la Communauté germanophone de Belgique (Eupen (Belgique), 27 janvier 2015)

Antonios Antoniadis, Ministre des Affaires familiales, de la Santé et des Affaires sociales de la Communauté germanophone de Belgique, a signé, le Pacte des villes et des régions contre la violence sexuelle envers les enfants, lors d'une cérémonie en présence de Josef Neumann (Allemagne, EPP/CCE), vice-président de la Commission des questions d'actualité du Congrès. M. Antoniadis a expliqué que la stratégie de la Communauté germanophone de Belgique a été dessinée suite à une analyse détaillée de la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels. Le Pacte du Congrès a été signé par une soixantaine de villes et de régions, y compris Berlin, Liverpool, Prague, Nicosie, Lausanne et le Tirol.

C. LES DROITS DE L'HOMME

Présentation des activités du Congrès pour la promotion des droits de l'homme au niveau local et régional (Bruxelles, 17 décembre 2014)

La Commissaire européen à la Justice, Vera Jourová a ouvert la toute première conférence portant sur le bilan de l'application de la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne. Le Secrétaire Général du Congrès y a présenté la contribution du Congrès en matière de formation et de sensibilisation aux droits de l'homme des élus et personnels des municipalités, villes et régions, ainsi que les rapports et textes adoptés du Congrès en la matière.

Le Congrès est convaincu que la bonne gouvernance locale et régionale implique le plein respect des libertés fondamentales et des droits de l'homme. Depuis quelques années, il a intensifié son action dans ce domaine. Ainsi, à l'occasion de ses visites de monitoring, il est en mesure d'identifier les bonnes pratiques en terme de respect des droits de l'homme au niveau local et régional et a commencé à inclure des informations sur cette question dans ses rapports. Depuis 2010, il a déjà recueilli des données et des exemples de bonnes pratiques sur l'application des droits de l'homme au niveau local et régional, grâce à

ses membres, aux partenaires (associations de collectivités locales, organisations internationales) et contacts avec les autorités nationales des 47 Etats membres

Afin d'identifier les problèmes communs ou récurrents, le Congrès envisage également de préparer un rapport, tous les cinq ans environ, qui comprendrait une analyse des bonnes pratiques de la situation des droits de l'homme dans tous les Etats membres. Il a d'ores et déjà élaboré des indicateurs pour évaluer la situation des droits de l'homme au niveau local, y compris les droits civils, politiques, économiques et sociaux, et pour sensibiliser les autorités locales et régionales aux questions des droits de l'homme sur le terrain. Il co-organise les 28 et 29 mai une conférence internationale à Graz et travaille actuellement à l'élaboration d'un plan d'action sur la sensibilisation des autorités locales aux droits de l'homme.

D. L'EGALITE HOMME- FEMME

Présentation des travaux du Congrès sur l'égalité entre les hommes et les femmes (Strasbourg, le 10 février 2015)

A l'occasion de la visite de Danielle Bousquet, Présidente française du Haut-Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes, le Secrétaire Général du Congrès, a présenté les travaux du Congrès dans ce domaine. Il a en particulier rappelé l'engagement actif du Congrès dans la lutte contre les violences à l'égard des femmes et a détaillé les initiatives en cours sur l'égalité entre hommes et femmes. Il a notamment présenté trois rapports qui seront débattus au cours de 2015 sur la participation des femmes à la vie publique aux niveaux local et régional, la responsabilité des pouvoirs locaux et régionaux dans la lutte contre la féminisation de la pauvreté ainsi que sur l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire au niveau local et régional.

Sommet des femmes maires (Istanbul, le 28 mars 2015)

Barbara Toce (Italie, SOC), Vice-Présidente du Congrès et maire de Pedaso, est intervenue lors de ce Sommet organisé par la municipalité de Avclar (Turquie) sur la participation politique des femmes au niveau local et à ses conséquences pour l'environnement urbain. Elle a souligné, en particulier, la nécessité d'encourager les femmes à briguer des mandats et à se présenter aux élections, de développer les réseaux de femmes et de fixer des quotas. Elle a également rappelé la situation des femmes à Kobané et des actes terroristes du groupe ISIS à l'encontre de celles-ci.

L'idée de créer un « Parlement » des femmes maires a été émise afin qu'elles puissent se réunir chaque année pour continuer ce travail d'échanges et de bonnes pratiques dans le domaine de l'égalité des genres. Ainsi, le prochain sommet devrait se tenir à Kavala en Grèce.

E. LA SEMAINE EUROPEENNE DE LA DEMOCRATIE LOCALE

La Semaine européenne de la démocratie locale 2014

La 8^{ème} édition de la Semaine Européenne de la Démocratie Locale (SEDL) a officiellement eu lieu entre le 13 et 19 octobre 2014; elle a été consacrée au thème principal de la «démocratie participative: partager, proposer, décider», avec un accent particulier sur la participation des jeunes. Au total, 175 partenaires de 24 pays ont indiqué leur participation à la SEDL 2014 et organisé environ 480 activités, dont la plupart peuvent être vues sur le site de la SEDL (mis en place par le Secrétariat du Congrès). Quinze partenaires ont choisi le statut « 12 étoiles », donnant ainsi une importance particulière à leur participation à cette initiative paneuropéenne. Ainsi, les activités de la SEDL ont atteint environ 30 millions d'habitants – une participation bien plus élevée que les années précédentes. La Fédération de Russie a montré l'engagement le plus fort avec plus de 100 autorités locales et régionales et leurs institutions ayant participé à la SEDL. Les villes partenaires de la Russie ainsi que celles de Turquie, Suède, Pologne et Belgique ont organisé la plus grande variété d'activités, telles que des expositions, des concours scolaires, des débats publics, des spectacles de théâtre et des enquêtes auprès des citoyens. L'implication des écoles locales et des personnes handicapées dans la mise en œuvre de la

SEDL et l'organisation de réunions inter-municipales de coopération figurent également parmi les activités menées.

Le statut spécial «12 étoiles» a été choisi en 2014 par: Amadora (Portugal), l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale (Belgique), Büyükçekmece (Turquie), Bydgoszcz (Pologne), Chania (Grèce), Dionysos (Grèce), Junta de Andalucía (Espagne), Karşıyaka (Turquie), Katowice (Pologne), Ortahisar (Turquie), Örebro (Suède), Reggio Calabria (Italie), Stockton on Tees Borough Council (Royaume-Uni), Sultanbeyli (Turquie), et Sundbyberg (Suède).

L'édition 2014 a également été marquée par le renouvellement complet de l'identité visuelle et du site officiel de la SEDL.

Réunion annuelle de coordination de la SEDL

En 2015, la réunion annuelle de coordination de la SEDL a eu lieu à Paris, le 16 février, avec la participation de maires, de maires-adjoint, de présidents d'associations et de coordinateurs locaux de la Semaine. L'évaluation de l'édition 2014, la présentation de bonnes pratiques, l'identification du thème principal pour 2015 ont été discutés.

L'édition 2015 de la SEDL

Reprenant la proposition issue lors de la réunion de coordination, le thème «Vivre ensemble dans des sociétés multiculturelles: respect, dialogue, interaction» a été adopté par le Bureau lors de la 28^{ème} Session du Congrès (Strasbourg, 23 -26 mars 2015). La principale raison pour le choix de ce sujet est la volonté de réfléchir sur les événements récents, en particulier les attaques terroristes de janvier 2015 à Paris et dans plusieurs autres villes en Europe et au-delà, ainsi que la menace qu'elles font peser sur les valeurs européennes communes. Le nouveau slogan fait partie du thème général des Sessions du Congrès pour 2015 - les réponses locales aux défis des droits de l'homme - et offrira l'occasion de promouvoir les initiatives pertinentes du Congrès, telles que la stratégie de lutte contre la radicalisation au niveau local. 2015 marquera également le 30^e anniversaire de l'ouverture à la signature de la Charte européenne de l'autonomie locale, aujourd'hui ratifiée par tous les Etats membres du Conseil de l'Europe, anniversaire auquel la Semaine donnera un écho important.

En ce qui concerne l'amélioration à court terme du projet, plusieurs actions sont prévues, telles que: mettre à disposition en ligne des informations générales sur la SEDL dans les langues officielles des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe; promouvoir systématiquement la SEDL lors des conférences internationales pertinentes en utilisant les dépliants de présentation récemment produits; intensifier les relations avec les coordinateurs nationaux de la SEDL, à savoir les associations de collectivités locales et régionales; informer régulièrement interlocuteurs institutionnels et les membres du Congrès sur les derniers développements du projet par le biais de bulletins d'information, d'alertes e-mail et des informations sur le site web.

Coopération de la SEDL avec les partenaires institutionnels

Le Secrétariat du Congrès, en charge de la coordination de la SEDL, a été - et continuera certainement - de collaborer avec plusieurs partenaires institutionnels, en particulier le département de l'Education à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme (ECD/EDH) du Conseil de l'Europe, le Comité européen sur la démocratie et la gouvernance (CDDG), la campagne No Hate, la Conférence des OING, l'Association des Agences de la Démocratie Locale (AADL) et la Conférence des assemblées législatives régionales européennes (CALRE). Le thème 2015 du multiculturalisme nous aidera à créer des synergies avec les autres activités du Conseil de l'Europe, par exemple le quatrième Forum mondial de la démocratie, le Programme Cités interculturelles et le Prix Europe.

F. L'INCLUSION DES ROMS

Le 17 février 2015, l'Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms, en coopération avec la ville de Malaga, a organisé un séminaire national en Espagne sur le thème de l'accès aux fonds européens. Parmi les participants figuraient des représentants de toutes les régions espagnoles ainsi que les villes de Madrid, Barcelone, Alicante et Malaga.

Les deux principaux points à l'ordre du jour étaient une présentation par des experts de la Commission Européenne et une session de partage de pratiques entre les participants. Les experts de la Commission Européenne ont expliqué la façon de présenter une demande de fonds européens afin de réaliser des projets dans divers domaines pour favoriser l'inclusion des Roms avec l'aide de ces fonds.

La deuxième session a fourni aux participants une plate-forme de partage de bonnes pratiques, afin de bénéficier de l'expérience des autres dans ce domaine.

Le 19 mars, la Coalition européenne des villes contre le racisme (ECCAR), une initiative de l'UNESCO, a organisé une table ronde sur «La lutte contre le racisme et la discrimination: Histoire, mémoire et défis contemporains». Les bonnes pratiques pour combattre la discrimination ont été discutées au cours d'un atelier. L'Alliance était représentée par des experts des villes de Stockholm, Graz et Jyväskylä, qui ont partagé avec les autres participants leurs expériences et bonnes pratiques pour lutter contre l'antitsiganisme. Outre le partage des bonnes pratiques, cet événement a permis aux représentants de l'Alliance de discuter de futures collaborations avec les participants.

Depuis décembre 2014, l'Alliance a accueilli cinq nouvelles villes engagées dans des politiques d'inclusion des Rom: Megara (Grèce), Anderlecht (Belgique), Daugavpils (Lettonie), Tivat (Montenegro) et Jelgava (Lettonie). Les autorités de Megara ont créé un «centre de soutien pour les Roms et les groupes vulnérables», Anderlecht, une des plus grandes villes de Belgique, met en oeuvre un plan d'action local sur l'inclusion des Roms depuis 2011, Daugavpils, deuxième plus grande ville de Lettonie, s'est concentrée en particulier sur l'établissement de l'égalité des chances pour tous les enfants dans les écoles locales, la municipalité de Tivat, enfin, a signé un mémorandum d'accord avec l'UNICEF et les villages voisins pour créer une approche globale de l'intégration des minorités.

Avec ces cinq adhésions, le nombre de participants à l'Alliance s'élève à 128, ce qui montre l'urgence et la nécessité pour les villes et régions européennes à coopérer et à échanger sur leurs politiques en faveur de l'inclusion des Roms.

G LA PREVENTION DE LA CORRUPTION / ETHIQUE

Les 15 et 16 décembre 2014, le Congrès a organisé à Paris une réunion exploratoire d'un groupe d'experts sur la promotion de l'éthique publique et la prévention de la corruption au niveau local et régional. Le but de la réunion était d'obtenir une vue d'ensemble des instruments existants dans le domaine et de proposer de nouvelles initiatives. Des représentants de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), de l'ANTICOR (France), des Universités de Murcie (Espagne) et de Tallinn (Estonie) ont notamment pris part à la réunion.

Les participants ont identifié les actions possibles au niveau local et régional tels que: les initiatives de coopération avec les gouvernements nationaux et impliquant la société civile, le développement des programmes de leadership, la promotion de projets pilotes et de bons exemples avec le soutien d'instruments de référence ainsi que l'actualisation des instruments existants, en particulier le Code européen de conduite pour l'intégrité politique des élus locaux et régionaux.

Une deuxième réunion du groupe d'experts s'est tenue à Paris, les 16 et 17 février 2015, sous la présidence de Herwig van Staa, Président sortant du Congrès et rapporteur thématique sur cette question. Les participants ont réaffirmé le rôle que peut jouer le Congrès, notamment par des actions de prévention sur le terrain. Ils ont suggéré de promouvoir le Code européen de conduite pour l'intégrité politique des élus locaux et régionaux comme document de référence, éventuellement après sa mise à

jour. La promotion du Code pourrait se faire en particulier pendant les missions pré-électorales du Congrès en encourageant les candidats aux élections à le signer.

Au sein du Conseil de l'Europe, la coopération entre le Congrès et le Groupe élargi de l'accord des États Contre la Corruption (GRECO) pourrait être renforcée. Les meilleures pratiques au niveau local pourraient être identifiées et promues en utilisant les cycles d'évaluation et les contacts du GRECO. En outre, la portée juridique du Plan d'action anti-corruption du Conseil de l'Europe pourrait être élargie, afin de développer les activités de suivi du GRECO au niveau local et régional. Le Congrès, avec le Centre d'expertise sur l'autonomie locale, pourraient travailler à la mise en œuvre des recommandations du GRECO.

La Commission de la Gouvernance du Congrès sera chargée de la préparation d'un rapport sur la promotion de l'éthique publique et la prévention de la corruption au niveau local et régional pour donner un cadre à la mise en œuvre concrète de ces idées et initiatives.

VII. LES ACTIVITES DE COOPERATION ET RELATIONS EXTERIEURES

A. LES PARTENARIATS EXTERIEURS

Le Comité des Régions de l'Union Européenne

La Vice-Présidente du Congrès, Gaye Doganoglu (Turquie, PPE/CCE), a pris part à la 6^{ème} Session plénière de l'Assemblée Régionale et Locale Euro-Méditerranéenne (ARLEM) qui s'est tenue les 14 et 15 décembre 2014 à Antalya (Turquie). La réunion portait sur les problèmes qui touchent la région méditerranéenne, en particulier ceux avec lesquels sont confrontés les autorités locales et régionales dans le domaine des droits de l'homme (réfugiés, demandeurs d'asile et migrants).

Le 12 février 2015, le Secrétaire Général a pris part à la Session plénière du Comité des Régions, au cours de laquelle Markku Markkula (Finlande) a été élu président. Il s'agissait d'une séance constitutive pour le renouvellement des membres et de leurs fonctions pour un mandat de deux ans et demi.

Le 24 février 2015, le Secrétaire Général a participé à la réunion de la Commission de la Citoyenneté, de la Gouvernance, des Affaires Institutionnelles et Extérieures (CIVEX), tenue à Bruxelles et a rencontré le nouveau Secrétaire Général du Comité des Régions, Jiří Buriánek, pour une réunion bilatérale dans le but de discuter de la coopération future entre le Congrès et le Comité des Régions.

Le 23 mars 2015, le Congrès a organisé à Strasbourg une réunion sur les activités de coopération sur la gouvernance locale dans les pays du partenariat oriental, qui comprenait des présentations par le Congrès, par la Direction générale des programmes et le Département des institutions démocratiques et de la gouvernance du Conseil de l'Europe. La réunion visait également à soutenir le travail de la Conférence des Pouvoirs Locaux et Régionaux pour le Partenariat Oriental (CORLEAP) dans laquelle siègent seize membres du Congrès.

Les associations européennes de pouvoirs locaux et régionaux

Le Congrès s'est engagé à renforcer sa coopération avec les organisations représentant les régions en vue de mettre en œuvre des initiatives en faveur de la démocratie régionale.

Du 20 au 22 février 2015, la Vice-présidente du Congrès, Barbara Toce (Italie, SOC), a représenté le Congrès au Comité directeur pour le lancement du projet "les autorités locales comme pilotes pour l'éducation au développement et à la sensibilisation" (projet LADDER) organisé par l'Association des Agences de la Démocratie Locale (AADL). Ce projet a pour but de renforcer l'action des autorités locales

dans les politiques de l'Union Européenne pour le développement (EU DEAR), en particulier dans les régions voisines de l'Union. Le Congrès a obtenu le statut de membre associé à ce projet et la Vice-présidente a souligné les actions possibles pour la réalisation du projet (en particulier la coopération avec les autorités locales et régionales d'Afrique du Nord) en s'appuyant particulièrement sur la Charte Européenne de l'autonomie locale.

Concernant la coopération avec l'ARE, le Congrès a contribué les 26-28 février 2015 à Vienne, à la Conférence sur le thème "autonomie de vie et participation politique", avec la participation de Josef Neumann (Allemagne, SOC), rapporteur du Congrès sur les personnes handicapées.

B. LES PROGRAMMES DE COOPERATION ET PLANS D'ACTION

Albanie

Dans le cadre du projet intitulé « Renforcer les collectivités territoriales et la coopération entre les élus locaux et régionaux », mené par le Conseil de l'Europe, le Congrès conduit des activités pour favoriser la mise en place d'une plate-forme unifiée de dialogue et de coopération entre les élus locaux et régionaux. Ce projet se déroulera jusqu'à la fin 2015 et s'inscrit dans le document de coopération du Conseil de l'Europe avec l'Albanie lancé en novembre 2012. Il est financé par Direction du développement et de la coopération de la Suisse. Le budget total s'élève à 1 480 000 €, dont 560 000 € pour les activités du Congrès.

Le Congrès a poursuivi le processus de médiation entre les élus locaux des deux principales alliances politiques. Pour trouver une issue à l'impasse politique entre la majorité et les partis d'opposition, particulièrement à propos de la Réforme de l'Administration territoriale en cours, le Congrès a développé de nouvelles activités en étroite coopération avec les associations de collectivités territoriales. Ces activités visent à promouvoir et soutenir le dialogue entre les autorités locales sur la révision de la législation sur la décentralisation et sur des sujets d'intérêt commun, en particulier dans la perspective de la prise de fonction, après les élections locales de juin 2015, des élus des nouvelles municipalités issues de la réforme territoriale. Ces propositions ont été approuvées par l'ensemble des partenaires du projet et le donateur à l'occasion de la troisième réunion du Comité de Direction qui s'est tenu le 15 janvier 2015 à Tirana, en présence du Vice-Président du Congrès John Warmisham (Royaume-Uni, SOC) et du Secrétaire Général Andreas Kiefer.

Les quatre associations de collectivités locales et régionales du pays ont organisé conjointement des rencontres régionales pluralistes, à Shkodra, Fieri, Kamza et Elbasan respectivement les 20, 23, 25 et 27 mars 2015, rassemblant près de 150 élus et représentants des administrations locales. Lors de ces événements les élus locaux ont formulé des suggestions pour le nouveau cadre législatif pour les collectivités territoriales et la gouvernance locale, ainsi que sur la Stratégie Nationale de Décentralisation. Ces recommandations qui ont été consolidées lors d'une table ronde nationale à Tirana le 1^{er} avril 2015 seront transmises au gouvernement, au Parlement et aux organisations internationales actives dans le domaine de la gouvernance locale.

Arménie

Deux projets sont mis en œuvre actuellement par le Congrès dans le cadre du Plan d'Action pour l'Arménie 2012-2014:

- Arménie 1: Echange de bonnes pratiques pour améliorer la gouvernance locale

Le Conseil de l'Europe met en œuvre le projet «Soutien à la consolidation de la démocratie locale en Arménie», financé par avec le Gouvernement du Danemark qui comporte trois lignes d'action. Celle mise en œuvre par le Congrès porte sur le renforcement des capacités de leadership des élus locaux et a pour objectif plus large d'accroître les connaissances et les bonnes pratiques des élus locaux dans le domaine de la démocratie locale afin d'améliorer la gouvernance politique locale dans le pays et de permettre la mise en œuvre avec succès de la réforme des collectivités locales.

Le projet qui a démarré le 1er octobre 2013 se déroule jusqu'à fin septembre 2015 pour cette composante. Le budget total s'élève à € 1 785 000 €, dont 575 000 € pour les activités du Congrès.

Une série d'ateliers ont été organisés dans le cadre du programme sur le leadership des maires. Lors du cinquième atelier qui s'est déroulé à Erevan les 21 et 22 janvier 2015, le groupe des maires arméniens a examiné comment les valeurs partagées par une même communauté peuvent influencer le comportement de ses membres, comment ces valeurs peuvent également contribuer au développement de la collectivité et doivent être prise en compte. Les maires se sont initiés à la façon dont ils peuvent user de leur influence et de leur autorité pour définir ces valeurs et promouvoir des comportements positifs et socialement féconds.

Au cours du sixième et dernier atelier, qui a eu lieu le 4 mars 2015 à Erevan, les maires ont présenté et analysé leurs plans de développement municipal avec leurs pairs, s'appuyant sur les compétences et connaissances acquises lors des ateliers précédents. En outre, les participants ont évalué l'ensemble du programme de leadership en utilisant la méthode du « World Café ». Leur retour est positif, ils ont témoigné de l'utilité des thématiques abordées, de la possibilité d'échanger avec leurs collègues arméniens et d'autres pays européens. Ils ont également mis en exergue les éléments de développement personnel qu'ils ont pu mettre en pratique dans l'exercice de leurs fonctions.

Par ailleurs, suite à l'appel à proposition de projets qui leur avait été adressé, quatre collectivités ont été sélectionnées pour recevoir une assistance plus ciblée pour la mise en œuvre d'initiatives pilotes de participation citoyenne.

Dans le cadre de ce projet, le 21 janvier 2015, les trois associations Arméniennes traitant des questions d'autonomie locale et qui représentent les collectivités, les conseillers et les agents des finances locales, ont remis publiquement au gouvernement un document compilant les idées et suggestions formulées par les élus locaux qui ont participé aux deux séminaires régionaux qui ont eu lieu les 9 et 11 septembre 2014 à Gyumri et à Sisian. Le document analyse un certain nombre de points faibles au sein du système de gouvernance locale en Arménie, ainsi que des mesures et des politiques qui pourraient contribuer à améliorer la situation.

Une deuxième série de séminaires régionaux permettra d'approfondir les questions de démocratie participative et la mise en œuvre au niveau local de la législation adoptée en juin 2013. Il sera aussi l'occasion de présenter, à un large public de maires et conseillers municipaux, les initiatives pilotes de participation citoyenne et la valeur ajoutée d'un investissement dans des pratiques participatives.

Le Comité de Direction a tenu sa deuxième réunion à Erevan le 20 janvier. Les activités réalisées en 2014 ont fait l'objet d'une présentation et celles pour l'année 2015 ont été approuvées.

Les membres du Congrès Knud Andersen (Danemark, GILD), Matej Gombosi (Slovénie, PPE / CCE), Nigel Mermagen (Royaume-Uni, GILD), Artan Shkempi (Albanie, SOC), Tracey Simpson-Laing (Royaume-Uni, SOC) et Barbara Toce (Italie, SOC) ont participé à ces activités.

- Arménie 2 - Soutien institutionnel à l'Association des collectivités locales nationales

Le deuxième projet du Congrès en Arménie est co-financé par le Gouvernement de la Suisse. Il propose un « Soutien Institutionnel à l'Association des collectivités locales d'Arménie » et s'intègre dans un programme plus vaste de quatre années intitulé « Amélioration du système de gouvernance locale en Arménie », programme mené par la Direction du développement et de la coopération de la Suisse (DDC) en partenariat avec la Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), le Programme des Nations Unies pour le développement (UNDP), la Banque Mondiale, le Fonds social d'investissement de l'Arménie et le Conseil de l'Europe.

Le budget pour les activités du Congrès s'élève à 824 625 € avec un cofinancement de la DDC à hauteur de 674 000 €. Il a démarré en novembre 2014 et durera jusqu'en avril 2017.

Ce projet vise à renforcer les capacités de l'Association des collectivités locales arméniennes afin que celle-ci devienne un acteur clé du système de gouvernance arménien et un défenseur actif des intérêts des autorités locales. Les activités ont pour objectif de rendre l'association effective afin qu'elle améliore sa capacité à répondre aux besoins de ses membres, et à les mobiliser d'une voix unie. Cela passe par l'élaboration d'une stratégie de développement organisationnelle adoptée par les membres et par le renforcement de son système de gouvernance interne. Le projet vise également à améliorer la communication entre les différents membres de l'Association, et à rendre transparente et efficace sa gestion financière.

Un atelier sur le rôle des associations de collectivités locales a été organisé à Erevan les 18 et 19 février 2015 pour le lancement des activités du projet. Le but de cet atelier était de s'appuyer sur l'expérience d'autres associations européennes et d'inspirer des réformes institutionnelles au sein de l'association arménienne. L'atelier a rassemblé 45 membres de l'Association des collectivités locales d'Arménie, notamment des maires et des membres des organes dirigeants de l'association. Ils ont échangé avec leurs pairs d'autres associations européennes du Danemark, de la Finlande, de la Géorgie, de la Lettonie et des membres du Congrès : Lotte Cederskjold (SOC Danemark), Juliana Hoxha (SOC, Albanie) et Andris Jaunsleinis (GILD, Lettonie) sur les moyens et étapes nécessaires au développement organisationnel de l'association afin qu'elle devienne un acteur incontournable des réformes de l'autonomie locale en Arménie.

Enfin, le Conseil d'Administration de l'association s'est réuni le 10 mars 2015. Ses membres ont discuté et approuvé le plan de travail des activités du projet de même que le cahier des charges de l'évaluation qui sera lancée en mars 2015. Un groupe de membres a été sélectionné en tant que délégués de l'association pour contribuer plus spécifiquement à ce projet.

Cadre de coopération entre l'UE et le CdE pour le Partenariat oriental (2015-2017)

Le Conseil de l'Europe et la Commission Européenne ont signé le 18 décembre 2014 un nouvel accord de coopération pour les pays du Partenariat Oriental qui couvre la période 2015-2017 et dont les pays bénéficiaires sont l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Moldavie, la Géorgie, et l'Ukraine, ainsi que la Biélorussie.

Sous la thématique du programme intitulé « la promotion de la gouvernance démocratique », le projet « renforcer le cadre institutionnel pour la gouvernance locale » a été élaboré par le Congrès et le Centre d'Expertise sur la réforme de l'administration locale de la Direction générale de la démocratie.

Ce programme a pour objectif de soutenir les processus de réforme de l'autonomie locale, de promouvoir une gouvernance plus efficace, transparente et éthique au niveau local dans au moins trois des pays bénéficiaires, et de soutenir l'amélioration de la gestion des ressources humaines et financières des administrations locales. Les élus locaux, leurs associations et la société civile sont le public cible des activités du Congrès

Le projet a débuté en janvier 2015 pour une durée de trois ans et avec un budget de 1 285 000 € pour la composante du Congrès. Il est mis en œuvre conjointement avec une équipe dédiée, basée à Chisinau (Moldova), en partie partagée avec la Direction générale de la démocratie. L'équipe de projet, recrutée cette année, est place depuis le mois de mars. Les premières réunions d'experts sont prévues à la mi-avril 2015, date à laquelle se réunira également le Comité de Direction qui est composé des Ministres en charge des collectivités territoriales et des chefs des délégations auprès du Congrès des pays bénéficiaires.

Annexe 1 : Ordre du jour de la 28e Session du Congrès

CG/2015(28)OJ1PROV

23 mars 2015

Thème pour 2015 : Réponses locales aux défis des droits de l'homme – migration, discrimination, inclusion sociale

Mardi 24 mars 2015

Réunions des commissions

8h30 – 10h45

| | |
|--------------------------------------|---------|
| Commission de suivi | Salle 1 |
| Commission des questions d'actualité | Salle 6 |
| Commission de la gouvernance | Salle 8 |

Mardi 24 mars 2015

11h00 -13h00, Hémicycle

Séance plénière

Ouverture de la 28^e Session du Congrès par le Président du Congrès
Jean-Claude FRECON

Vérification des pouvoirs des nouveaux membres

Présentation par les rapporteurs :

Gaye DOĞANOĞLU, Turquie (L, PPE/CEE) et Leen VERBEEK, Pays-Bas (R, SOC)

Débat et vote sur le projet de résolution [CG/2015(28)2]

Délai de dépôt des amendements : lundi 23 mars, 16h00



Adoption du projet d'ordre du jour de la session
[CG/2015(28)OJ1PROV]

Adoption du projet de procès-verbal de la dernière séance de la 27^e Session (16 octobre 2014) [CG/2014(27)PV3]

Adoption de la composition des commissions du Congrès
[CG/2015(28)3]

Election du [Secrétaire Général](#) du Congrès
[dans l'antichambre de l'hémicycle]

Le vote sera clos à 13h00

Communication du Président du Congrès

Débat

Présidence belge du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe (novembre 2014-mai 2015)

Allocution de Isabelle WEYKMANS, Vice-Ministre-Présidente, Ministre de la Culture, de l'Emploi et du Tourisme de la Communauté germanophone belge, au nom de la Présidence belge du Comité des Ministres

Réponse orale aux questions écrites [CG/2015(28)4]

Délai pour le dépôt des questions écrites : lundi 23 mars, 16h00

Suspension de la séance

13h00 **EVENEMENT** : Inauguration d'une exposition sur « Une autre façon de commémorer la Grande Guerre » suivie par une réception offerte par les autorités de la Wallonie et de la Flandre, dans le cadre de la Présidence belge du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe- foyer de l'hémicycle

Mardi 24 mars 2015

14h30 – 19h30 Hémicycle

Séance plénière

Le budget et les ressources du Congrès pour le prochain biennium (2016-2017)

Présentation par les rapporteurs :

Clemens LAMMERSKITTEN, Allemagne (R, PPE/CCE) et Barbara TOCE, Italie (L, SOC)

Débat et vote sur le projet de recommandation [\[CG/2015\(28\)13PROV\]](#)

Délai de dépôt des amendements : lundi 23 mars, 16h00



Le Royaume-Uni : perspectives de dévolution

Le très honorable Lord AHMAD DE WIMBLEDON, Sous-Secrétaire d'Etat parlementaire, Département des Communautés et du Gouvernement local, Gouvernement du Royaume-Uni

Le très honorable Lord WALLACE DE TANKERNESS PC QC, Avocat général pour l'Ecosse, Gouvernement du Royaume-Uni

Christina MCKELVIE, Membre du Parlement écossais, Coordinatrice de la Commission des affaires européennes et des relations extérieures du Parlement écossais

David SPARKS, Président de l'Association des Collectivités locales de l'Angleterre et du Pays de Galles, et Conseiller municipal de Dudley Metropolitan Borough

Débat

Les collectivités locales et régionales face aux flux de migration


Allocutions de :

Tuncer BAKIRHAN, Co-Président de GABB (Union des municipalités de la région d'Anatolie du Sud-Est) et Co-Maire de la municipalité de Siirt, Turquie

Giuseppina Maria NICOLINI, Maire de Lampedusa, Italie

Natacha BOUCHART, Maire de Calais, France

Cardinal Francesco MONTENEGRO, Archevêque d'Agrigente, Représentant du Saint-

| |
|--|
| Siège Thorsten KLUTE, Secrétaire d'Etat, Ministère du Travail, de l'Intégration et des Affaires sociales de Rhénanie du Nord Westphalie, Allemagne Débat |
| Suspension de la séance |
| Cérémonie de remise du Prix du Défi « La diversité est un atout » |
| Reprise de la séance |
|  Les listes électorales et les électeurs résidant <i>de facto</i> à l'étranger Présentation par le rapporteur : Jos WIENEN, Pays-Bas (L, PPE/CCE) Débat et vote sur le projet de résolution et le projet de recommandation [CG/2015(28)6PROV] <i>Délaï de dépôt des amendements : lundi 23 mars, 16h00</i> |
| Fin de la séance |
| 19h30 <i>EVENEMENT : Réception offerte par la Délégation du Royaume-Uni auprès du Conseil de l'Europe – Dévolution et démocratie locale plus forte - foyer de l'hémicycle</i> |

Mercredi 25 mars 2015

Chambre des régions

8h30 – 12h00, Hémicycle

| |
|---|
| Ouverture par la Présidente de la Chambre Gudrun MOSLER-TÖRNSTRÖM |
| Adoption du projet d'ordre du jour de la Chambre [CPR/2015(28)OJ1PROV] |
| La dimension régionale du processus de décentralisation en Ukraine Allocutions de : Vyacheslav NEHODA, Vice-Ministre, Ministère du développement régional d'Ukraine Gianni BUQUICCHIO, Président, Commission de Venise du Conseil de l'Europe Oleksii HONCHARENKO, Représentant, Parlement d'Ukraine Sergiy CHERNOV, Président de l'Association ukrainienne des conseils de district et régionaux, Président du Conseil régional de Kharkiv, (à confirmer) Nataliya ROMANOVA, Conseillère de Chernigiv district, Vice-Présidente du Congrès Débat |
| L'Ecosse après le referendum du 18 septembre 2014 Allocutions de : Le très honorable Lord WALLACE DE TANKERNESS PC QC, Avocat général pour l'Ecosse, Gouvernement britannique |

Christina MCKELVIE, Membre du Parlement écossais, Coordinatrice de la Commission des affaires européennes et des relations extérieures du Parlement écossais

Harry MCGUIGAN, Conseiller de North Lanarkshire, Porte-parole du « Bien-être communautaire » de la Convention des autorités locales écossaises (CoSLA)
Débat

Communication de la Présidente de la Chambre

[CPR/2015(28)2]

[CPR/2015(28)1]

Clôture par la Présidente de la Chambre

A l'issue de la séance

EVENEMENT : Réception inaugurale d'une exposition sur la culture, le folklore et le tourisme en Adjarie, Géorgie -foyer de l'hémicycle

Mercredi 25 mars 2015

Chambre des pouvoirs locaux

9h00 - 12h30, Salle 1

Ouverture par le Président de la Chambre

Anders KNAPE

Adoption du projet d'ordre du jour de la Chambre

[CPL/2015(28)OJ1PROV]

Communication du Président de la Chambre

[CPL/2015(28)1]

Les cimetières juifs, la responsabilité des collectivités locales

Présentation par le rapporteur : John WARMISHAM, Royaume-Uni (L, SOC)

Allocutions de :

Mendel SAMAMA, Rabbin de Strasbourg, France

Abraham GINSBERG, Directeur exécutif du Comité pour la préservation des cimetières juifs en Europe (CPJCE)

Roland RIES, Maire de Strasbourg, France

Yossi BEILIN, ancien Ministre de la Justice, Israël

Débat et vote sur le projet de résolution [\[CPL/2015\(28\)2PROV\]](#)

Délai de dépôt des amendements : mardi 24 mars, 10h00



Débat d'urgence : Les villes contre le terrorisme

- **Les villes européennes menacées de l'intérieur ?**

Allocution de :

Guilherme PINTO, Président du Forum européen pour la Sécurité urbaine (EFUS)

Débat

- **Menaces extérieures : l'exemple de Kobané**

Allocution de :

Mustapha ABDI, Maire de Kobané, Syrie

Débat

Clôture par le Président de la Chambre

A l'issue de la séance

EVENEMENT : Réception inaugurale d'une exposition sur la culture, le folklore et le tourisme en Adjarie, Géorgie - foyer de l'hémicycle

Mercredi 25 mars 2015

14h30 – 19h00, Hémicycle

Séance plénière

Adoption des procès-verbaux des séances du Congrès du 24 mars 2015

[CG/2015(28)PV1am] [CG/2015(28)PV1pm]

Présentation de la campagne contre le discours de haine

Gabriella BATTAINI-DRAGONI, Secrétaire Générale Adjointe du Conseil de l'Europe

Garantir les droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres (LGBT) : une responsabilité pour les villes et régions d'Europe

Présentation par la rapporteure : Yoomi RENSTRÖM, Suède (R, SOC)

Allocution de :

Florencio CHICOTE, Coordinateur du Plan d'action de Berlin contre l'homophobie et la transphobie au sein du Bureau Anti-discrimination de Berlin, Allemagne

Débat et vote sur le projet de résolution et le projet de recommandation

[\[CG/2015\(28\)9PROV\]](#)

Délaï de dépôt des amendements : mardi 24 mars, 10h00

Débat d'urgence : Réponses à la radicalisation dans les villes et régions d'Europe : combattre le terrorisme, l'antisémitisme, l'islamophobie et le discours de haine

Rapporteur : Leen VERBEEK, Pays-Bas (R, SOC)



Présentation par Gunn Marit HELGESEN, Norvège (R, PPE/CCE)

Allocutions de :

Hugh STARKEY, Professeur de citoyenneté et d'éducation aux droits de l'homme, Collège Universitaire de Londres, Royaume-Uni

Philippe GAUDIN, Responsable formation recherche, Institut Européen en Sciences des Religions, Ecole Pratique des Hautes Etudes, France

Hans BONTE, Maire de Vilvorde, Belgique

| | |
|--|--|
|  | <p>Moussa AL-HASSAN DIAW, expert en extrémisme et déradicalisation, Collège Universitaire d'Education de Linz (Autriche), Réseau EUISA/RAN Europe et Réseau pour la déradicalisation et la prévention en Autriche et en Allemagne</p> <p>Débat et vote sur le projet de résolution et le projet de recommandation [CG/2015(28)14PROV] <i>Délai de dépôt des amendements : mardi 24 mars, 10h00</i></p> |
| <p>La démocratie locale et régionale en Grèce</p> <p>Présentation par les rapporteurs :</p> <p> Artur TORRES PEREIRA, Portugal (L, PPE/CCE) et Gudrun MOSLER-TÖRNSTRÖM, Autriche (R, SOC)</p> <p>Débat et vote sur le projet de recommandation [CG/2015(28)8PROV] <i>Délai de dépôt des amendements : mardi 24 mars, 10h00</i></p> | |
| <p>Clôture de la séance</p> | |
| 19h30 | <p>ÉVÉNEMENT : Réception offerte par la Ville de Strasbourg, à l'Hôtel de Ville, Place Broglie</p> |

Jeudi 26 mars 2015

Réunion du Bureau

8h30 – 9h15, Bureau du Congrès
Salle 8

Jeudi 26 mars 2015

9h30 – 12h30, Hémicycle

Séance plénière

Adoption formelle des textes approuvés par les Chambres
[CG/2015(28)10]

Adoption des procès-verbaux des séances du Congrès et des chambres
le 25 mars 2015 [CG/2015(28)PV2], [CPL/2015(28)PV1] et [CPR/2015(28)PV1]

La démocratie locale et régionale en Pologne



Présentation par les rapporteurs : Jakob (Jos) WIENEN, Pays-Bas (L, PPE/CCE) et Cynthia HUGHES, Royaume-Uni (R, SOC)

Débat et vote sur le projet de recommandation [\[CG/2015\(28\)12PROV\]](#)
Délai de dépôt des amendements : mercredi 25 mars, 10h00

Allocution de Stanisław HUSKOWSKI, Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Administration et de la Numérisation, Pologne

Réponse orale aux questions écrites [CG/2015(28)20]

Délai pour le dépôt des questions écrites : mercredi 25 mars, 10h00

La démocratie locale et régionale en Norvège

Présentation par les rapporteurs :

Xavier CADORET, France (L, SOC) et Guilherme PINTO, Portugal (R, SOC)



Débat et vote sur le projet de recommandation [CG/2015(28)5PROV]

Délai de dépôt des amendements : mercredi 25 mars, 10h00

Allocution de Jardar JENSEN, Secrétaire d'Etat chargé du gouvernement local et de la modernisation, Norvège

Réponse orale aux questions écrites [CG/2015(28)16]

Délai pour le dépôt des questions écrites : mercredi 25 mars, 10h00

Critères pour se présenter aux élections locales et régionales

Présentation par les rapporteurs :



Oleksii HONCHARENKO, Ukraine (R, SOC) et Viacheslav ROGOV, Fédération de Russ (L, GILD)

Débat et vote sur le projet de résolution et le projet de recommandation

[[CG/2015\(28\)7PROV](#)]

Délai de dépôt des amendements : mercredi 25 mars, 10h00

Clôture de la 28^e Session par le Président du Congrès

Annexe 2 Résolution 381 (2015) sur Combattre la radicalisation au plus près des citoyens : le rôle des collectivités locales et régionales

28e SESSION

Strasbourg, 24-26 mars 2015

1. Les attaques récentes qu'ont connues des villes en Europe et ailleurs nous ont rappelé que le terrorisme reste toujours une menace pour la paix et la sécurité, portant atteinte à la démocratie et à ses institutions, et aux valeurs fondamentales défendues par le Conseil de l'Europe. Parmi les réponses que le Conseil de l'Europe est en train de développer, la prévention de la radicalisation est l'un des aspects les plus pertinents pour les travaux du Congrès et l'un de ceux où une action des collectivités locales et régionales est possible.

2. Le Congrès travaille depuis une vingtaine d'années dans des domaines visant à établir des collectivités inclusives et résilientes, conçues comme une protection et un atout pour la prévention et la lutte contre la radicalisation aux niveaux local et régional. Dans ce contexte, le Congrès a rédigé des recommandations sur la lutte contre le terrorisme ; l'intégration des personnes issues de l'immigration ; le dialogue interculturel et interreligieux, et des résolutions sur la prévention de la criminalité urbaine, la lutte contre le racisme aux niveaux local et régional et l'éducation à la citoyenneté démocratique.

3. Répondant à l'invitation du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe de contribuer à l'effort de l'Organisation dans ce domaine, et guidé par les textes pertinents du Congrès, le Bureau du Congrès a adopté le 2 février 2015 une « Stratégie pour combattre la radicalisation dans les villes et les régions », qui propose une série d'activités à mener à court, moyen et long terme aux niveaux local et régional, sur la base de trois piliers d'action : la sensibilisation et les synergies avec les organes du Conseil de l'Europe et avec d'autres institutions.

4. Le Congrès souscrit à l'approche définie par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe dans sa résolution sur les attaques terroristes commises à Paris, adoptée en janvier 2015, qui prône une réponse concertée, démocratique et mesurée, de la part de tous les niveaux de gouvernance, à la radicalisation menant au terrorisme. Le Congrès prend note également de la déclaration du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe selon laquelle les politiques respectueuses des droits de l'homme fragilisent le soutien au radicalisme parmi les recrues potentielles et renforcent la confiance publique vis-à-vis de l'Etat de droit.

5. Compte tenu de ce qui précède, le Congrès s'engage à :

a. recenser et actualiser les textes pertinents du Conseil de l'Europe et du Congrès qui prônent la participation citoyenne, le vivre ensemble dans la diversité, l'inclusion et la cohésion sociales, le dialogue interculturel et interreligieux, et en particulier le Protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales (STCE n° 207) ;

b. élaborer des lignes directrices à l'intention des collectivités locales et régionales sur la prévention de la radicalisation et des manifestations de haine à l'échelon local, sur la base de la présente résolution, pour adoption lors de sa 29^e session en octobre 2015 ;

c. créer une série d'outils pédagogiques à l'usage des élus locaux pour l'organisation d'activités interculturelles et interreligieuses ;

d. développer des modules de formation sur les questions de droits de l'homme, spécifiquement adaptés aux besoins des élus locaux et régionaux, et à faire du Forum des droits de l'homme, dont la première édition se tiendra à Graz les 28-29 mai 2015, un événement ciblé annuel ou bisannuel organisé en coopération avec les villes, les régions et les institutions concernées ;

e. s'appuyer sur la coopération déjà mise en place avec des réseaux pertinents tels que le Forum urbain pour la sécurité urbaine (FESU) et la Coalition des villes européennes contre le racisme (ECCAR) ;

f. définir une feuille de route pour la conduite de la stratégie du Congrès en 2015-2016, en veillant à l'attribution de ressources suffisantes pour sa mise en œuvre en collaboration avec d'éventuels partenaires, comprenant une phase pilote et une évaluation prévue pour fin 2015 et un bilan de la mise en œuvre de la stratégie en 2016.

6. Le Congrès invite les collectivités locales et régionales des Etats membres du Conseil de l'Europe à:

a. participer activement aux actions nationales concertées contre l'extrémisme et la radicalisation, y compris la conception, la préparation et la mise en œuvre des mesures pertinentes de prévention et de lutte contre le terrorisme ;

b. envisager la conception et la mise en œuvre de politiques urbaines pour combattre la radicalisation, portant à la fois sur les questions de développement urbain et de sécurité, en s'inspirant de la Résolution 205 (2005) du Congrès sur l'identité culturelle dans les périphéries urbaines et de sa Résolution 57 (1997) sur la criminalité et l'insécurité urbaine en Europe ;

c. travailler, par le biais de leurs associations de pouvoirs locaux et régionaux, avec les écoles primaires et secondaires pour promouvoir l'éducation à la citoyenneté au moyen d'activités scolaires et extrascolaires, y compris des programmes de mentorat, en prenant en compte la Résolution 332 (2011) du Congrès sur les outils des villes pour l'éducation à la citoyenneté démocratique et en investissant dans le service (civique) des jeunes ;

d. concevoir une stratégie spécifique pour la jeunesse et à associer systématiquement les jeunes aux activités des villes et des régions pour combattre la discrimination et l'exclusion et pour promouvoir le dialogue, la tolérance et la liberté d'expression, en ligne et hors ligne, notamment sur les médias sociaux, en s'inspirant de la Résolution 346 (2012) du Congrès sur l'évolution de l'engagement politique des jeunes et sur la campagne du Conseil de l'Europe contre le discours de haine ;

e. organiser des manifestations encourageant le dialogue interculturel et interreligieux et de meilleures relations entre les communautés, par exemple dans le cadre de la Semaine européenne de la démocratie locale du Congrès, en prenant en considération la Résolution 323 (2011) du Congrès « Relever le défi des tensions interculturelles et interreligieuses au niveau local », et à se réunir régulièrement avec les responsables religieux locaux, en s'inspirant de l'Echange annuel du Conseil de l'Europe sur la dimension religieuse du dialogue interculturel ;

f. concevoir des projets impliquant les quartiers défavorisés et les centres de détention sous la responsabilité des collectivités locales et veiller à intégrer pleinement dans ces projets les conséquences de la ségrégation sociale et de la discrimination institutionnelle sur la situation humanitaire et sociale et sur la sécurité ;

g. encourager la cohésion et l'inclusion sociales par le biais d'initiatives locales telles que les conseils de quartier ou les conseils de résidents étrangers, et à coopérer étroitement avec les organisations de la société civile pour combattre les cas d'exclusion sociale, de discrimination et de racisme, en particulier à l'encontre des groupes défavorisés, et faire de la difficulté de vivre ensemble dans la diversité un atout pour l'ensemble de la collectivité, en prenant en considération la Résolution 375 (2014) du Congrès « Promouvoir la diversité par l'éducation interculturelle et les stratégies de communication » ;

h. définir et mettre en œuvre des politiques destinées à protéger et valoriser le patrimoine culturel des différents groupes sociaux par le biais de la participation citoyenne, en s'inspirant de la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (STCE n° 199, la « Convention de Faro ») ;

i. encourager les villes à concevoir des politiques contre les attaques terroristes tout en veillant à ce que ces politiques ne portent pas atteinte aux droits fondamentaux des citoyens et à ce qu'elles ne nuisent en aucune manière à l'action démocratique pour l'inclusion et la cohésion sociales.

j. partager leurs expériences dans des réseaux existants ou à créer, afin d'assurer la meilleure diffusion possible des bonnes pratiques.

Annexe 3 : Déclaration du Bureau sur le corridor de Kobané

CG/BUR/2015(28)5

26 mars 2015

Document adopté par le Bureau du Congrès le 26 mars 2015

Le Bureau du Congrès,

1. attire l'attention sur les récents événements dans la ville de Kobané et de sa lutte contre l'extrémisme. Le Bureau du Congrès déplore la dévastation de la zone de Kobané et la situation très difficile de la population, qui n'a actuellement aucun accès à l'électricité, à l'eau, à l'assainissement, à une alimentation suffisante ou aux autres services nécessaires à la vie quotidienne. Il souligne également les défis énormes auxquels le gouvernement local doit faire face eu égard à la protection de la population, en termes de santé et de sécurité, à la gestion des déchets et à la reconstruction de la ville ;
2. tient à exprimer sa solidarité et son soutien à la population et à l'administration locale de Kobané, ainsi qu'aux autres villes de la région qui ont été, et continuent, d'être victimes de l'extrémisme, et souligne la nécessité d'un soutien de la part de la communauté internationale ;
3. reconnaît le rôle important que la Turquie, en tant qu'Etat membre du Conseil de l'Europe et pays voisin de la Syrie, a joué et continue de jouer dans la fourniture d'abris aux nombreux réfugiés syriens sur le territoire turc et dans l'aide humanitaire qui a été fournie à la population syrienne, notamment à travers les divers corridors qui ont été établis le long de la frontière ;
4. invite tous les Etats membres et les partenaires internationaux à intensifier leur soutien aux agences de l'ONU et aux pays voisins de la Syrie en élargissant l'aide humanitaire à la population syrienne et en relevant les défis posés par cette immense crise humanitaire ;
5. soutient la demande de corridors d'aide humanitaire permanents le long de la frontière pour permettre l'accès à la région de Kobané ;
6. appelle, par conséquent, les autorités turques à garder leur frontière ouverte, avec un corridor permanent et sûr, et à permettre le libre passage de tout envoi de médicaments et de matériel sanitaire ainsi que des vivres indispensables, des vêtements et des fortifiants pour les populations civiles, et de permettre légalement la libre circulation des habitants de la région.

Annexe 4 : Lignes directrices pour les activités de coopération dans les Etats membres du Conseil de l'Europe

Améliorer l'impact des recommandations du Congrès

Préambule

Le Congrès est l'assemblée de représentants locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, un organe politique et consultatif composé de délégués territoriaux élus dans leur pays. Il a pour mission centrale de garantir la pleine application des principes démocratiques aux niveaux local et régional, tant par les gouvernements nationaux que par les autorités territoriales. A cette fin, le Comité des Ministres l'a chargé de préparer régulièrement des rapports pays par pays sur la situation de la démocratie locale et régionale dans tous les Etats membres, ainsi que des rapports et des recommandations suite à l'observation d'élections locales et/ou régionales¹.

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux (le Congrès) intervient dans des domaines d'activités prioritaires comportant une forte dimension locale et/ou régionale. C'est également un point de référence pour la démocratie territoriale. Le cercle de praticiens des questions de politique locale et régionale formé par ses membres est un atout pour développer et enrichir la démocratie et la gouvernance locales et régionales dans les Etats membres du Conseil de l'Europe.

Contexte

Afin d'apporter une réponse concrète aux difficultés rencontrées sur le terrain, le Congrès a adopté depuis 2011 une nouvelle orientation et établi de nouvelles formes de coopération et d'action directement liées à ses responsabilités statutaires².

Le Congrès offre son soutien et son expertise aux autorités nationales et territoriales pour les aider à mettre en œuvre ses recommandations, l'un des objectifs principaux étant le renforcement des compétences et des capacités des élus locaux et régionaux et du rôle de leurs associations dans les domaines d'action prioritaires du Conseil de l'Europe.

Suivi de la Charte européenne de l'autonomie locale et observation d'élections

La Charte européenne de l'autonomie locale (STCE n° 122), ci-après « la Charte », est la clé de voûte de la démocratie locale en Europe ; elle a été ratifiée par l'ensemble des Etats membres du Conseil de l'Europe. Le mécanisme de suivi du Congrès contrôle le respect de ses dispositions par les Etats membres³. Le Congrès procède également à l'observation des élections locales et régionales pour assurer l'intégrité des processus électoraux au niveau local et régional et renforcer par la même occasion la confiance du public et la participation électorale⁴.

Afin d'assurer leur cohérence et efficacité, le processus de suivi et l'observation d'élections sont complétés respectivement par un dialogue post-suivi et un dialogue post-électoral avec les autorités nationales concernées, dans le but d'améliorer la mise en œuvre des recommandations du Congrès. Après un échange de vues et des réunions politiques avec les autorités nationales et autres acteurs du pays concerné, une feuille de route est élaborée et adoptée pour établir le calendrier des

¹ Résolution statutaire CM/Res(2011)2, adoptée par le Comité des Ministres le 19 janvier 2011

² Document-cadre sur les activités de coopération du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, approuvé par le Bureau du Congrès le 16 septembre 2011 et Priorités du Congrès 2013-2016

³ Résolution 307 (2010)REV 2, adoptée par le Congrès le 30 octobre 2013

⁴ Résolution 306(2010)REV, adoptée par le Congrès le 30 octobre 2013

réformes. Sur la base des rapports de suivi et, dans le cas du dialogue post-suivi, lorsqu'un besoin est identifié en collaboration avec les autorités centrales et/ou dans le cadre d'un plan d'action du Conseil de l'Europe, des programmes de coopération sont élaborés et des activités mises en œuvre pour apporter une réponse concrète aux problèmes spécifiques ou transversaux recensés au cours des activités de suivi et d'observation des élections⁵.

Recommandations thématiques

Le Secrétariat du Congrès met en œuvre des activités de coopération dans des domaines tels que l'égalité hommes-femmes et la participation des femmes à la vie politique, la consultation des pouvoirs locaux par les gouvernements nationaux, la promotion de l'éthique publique et la prévention de la corruption, la participation citoyenne et en particulier des jeunes, les processus de régionalisation et les réformes territoriales, la coopération transfrontalière, etc. Ces activités font suite aux rapports thématiques et aux recommandations élaborés par les commissions statutaires du Congrès (commission de suivi, commission des questions d'actualité et commission de la gouvernance) et répondent à la demande des Etats membres.

Les activités de coopération sont menées conformément aux principaux traités et textes internationaux relatifs à la démocratie territoriale et en particulier :

- la Charte européenne de l'autonomie locale (STCE n° 122) et son Protocole additionnel sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales (STCE n° 207) ;
- le Cadre de référence du Conseil de l'Europe pour la démocratie régionale (MCL16(2009)11) ;
- le Code de conduite européen relatif à l'intégrité politique des élus locaux et régionaux⁶ ;
- la Charte européenne révisée de la participation des jeunes à la vie locale et régionale⁷ ;
- le Code de bonne conduite en matière électorale de la Commission européenne pour la démocratie par le droit, plus connue sous le nom de Commission de Venise (CDL-AD(2002)023rev).

Les textes de référence englobent d'autres conventions fondamentales du Conseil de l'Europe qui revêtent une importance particulière pour les pouvoirs locaux et régionaux, comme la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (STCE n° 148), ainsi que les recommandations pertinentes du Comité des Ministres.

1. Objectifs de l'intervention du Congrès

Sous l'autorité du Secrétaire Général, le Secrétariat du Congrès met en œuvre les programmes et activités s'inscrivant dans le volet « démocratie locale » des plans d'action du Conseil de l'Europe pour certains Etats membres, ainsi que des activités régionales dans les pays du Partenariat oriental et en Europe du Sud-Est pour :

- soutenir la mise en œuvre des principes de la Charte européenne de l'autonomie locale ;
- développer les compétences des élus locaux (hommes et femmes) et leur connaissance des bonnes pratiques pour leur permettre d'exercer pleinement leur leadership et leurs responsabilités dans leurs collectivités ;
- renforcer la capacité institutionnelle des pouvoirs locaux et leur donner les moyens d'améliorer les services mis à la disposition de leurs administrés ;
- encourager un dialogue régulier (à un stade précoce et en toute transparence) avec les autorités nationales et favoriser la consultation avec les pouvoirs locaux et régionaux, notamment par le biais de leurs associations et mécanismes institutionnels (bien ancrés dans un cadre stratégique et législatif) pour améliorer la pertinence et la qualité de la législation en tenant compte des spécificités régionales, comme le prévoit la Charte ;

⁵ Résolution 353(2013)REV, adoptée par le Congrès le 30 octobre 2013

⁶ Recommandation 60(99), adoptée par le Congrès le 17 juin 1999

⁷ Recommandation 128(2003), adoptée par le Congrès le 21 mai 2003

- renforcer le dialogue avec les citoyens et les associer à la vie publique et à la prise de décisions au niveau local, en aidant les élus (maires et conseillers) à utiliser et mettre en place de nouvelles mesures participatives.

2. Méthodologie

Les activités de coopération comprennent essentiellement des échanges entre pairs et des sessions interactives avec la participation de membres du Congrès issus d'autres Etats du Conseil de l'Europe et d'experts. De par leur conception, elles sont facilement adaptables aux différents groupes cibles, thèmes et contextes locaux. Elles se distinguent par la créativité, la motivation et l'ouverture des participants des différents groupes cibles. Une attention particulière est portée au pluralisme politique et à l'intégration des femmes.

Les tables rondes, séminaires et ateliers sont conçus comme une expérience d'apprentissage mutuel et de partage de savoir-faire et de connaissances.

Le Secrétariat du Congrès est pleinement associé à la préparation des plans d'action du Conseil de l'Europe, qui tient compte des rapports de suivi et rapports d'observation d'élections. Une fois approuvés par le Comité des Ministres, les programmes et projets sont coordonnés et supervisés sur le plan financier par le Bureau de la Direction Générale des programmes (ODG Prog), placé sous l'autorité du Secrétaire Général et du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Le Secrétariat du Congrès agit en coopération étroite et en synergie avec le Centre d'expertise sur la réforme de l'administration locale⁸ (« le Centre d'expertise ») pour la mise en œuvre du volet démocratie locale des plans d'action.

2.1. Rôle des membres du Congrès

Les membres du Congrès sont invités à participer aux événements pour tenir des échanges de vues avec les participants et partager avec les maires et conseillers leur expérience quotidienne de la démocratie locale dans leurs pays respectifs.

Ces activités de coopération ont l'avantage de donner aux participants l'occasion de tirer parti d'expériences similaires dans leur pays et chez leurs voisins européens. Ces échanges profitent également aux membres du Congrès car ils renforcent et étendent leur réseau de pairs en Europe.

Le profil attendu des membres du Congrès qui participent aux activités est le suivant :

- expérience dans les principales fonctions politiques au sein de leurs collectivités locales respectives ;
- ouverture au partage d'expériences et de bonnes pratiques ;
- sensibilité culturelle et politique ;
- bonne connaissance des thèmes et domaines d'activité spécifiques examinés lors de l'événement (par exemple : décentralisation, regroupement de communes, autonomie financière, etc.) ;
- mobilité et compétences linguistiques requises.

2.2. Contribution des experts locaux et internationaux

Les universitaires membres du Groupe d'experts indépendants sur la Charte européenne de l'autonomie locale apportent leur expertise sur la Charte, mais aussi sur les questions d'actualité ayant une incidence pour les pouvoirs locaux et régionaux ainsi que sur la situation dans les Etats membres, et notamment sur les points problématiques concernant la mise en œuvre des dispositions

⁸ Le Centre d'expertise sur la réforme de l'administration locale est une unité de la Direction Générale de la Démocratie du Secrétariat du Conseil de l'Europe. Il accompagne les ministères dans la mise en œuvre des réformes de l'administration locale par une assistance juridique et un renforcement des capacités des administrations. Son Comité consultatif inclut des représentants du Congrès, du Comité européen sur la démocratie et la gouvernance et de la Direction Générale de la Démocratie, qui examinent et approuvent le programme du Centre d'expertise avant sa transmission pour information au Comité des Ministres.

de la Charte. Des experts internationaux et locaux ainsi que des formateurs dans le domaine de la démocratie locale et régionale participent à la définition du contenu des activités de coopération.

Compte tenu de l'augmentation du nombre d'activités de coopération et de pays concernés, des experts sont recrutés en fonction des besoins dans le cadre d'un appel permanent à soutenir les activités relatives à la gouvernance politique au niveau local et régional, notamment en ce qui concerne le rôle, les responsabilités et le leadership des élus locaux, la communication, l'éthique et la prévention de la corruption dans la prise des décisions au niveau local, la participation citoyenne, etc.

Les activités de coopération peuvent également être mises en œuvre par le biais de partenariats et avec l'expertise de réseaux internationaux de pouvoirs locaux et régionaux comme le Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE) ou l'Assemblée des régions d'Europe (ARE), ainsi que l'Association des Agences de la démocratie locale (ALDA), le Réseau des associations de pouvoirs locaux d'Europe du Sud-Est (NALAS) et le Réseau européen des instituts de formation pour les collectivités territoriales (ENTO).

2.3. Sources de financement et Comité directeur

Les programmes de coopération sont généralement financés par des contributions volontaires provenant d'Etats donateurs (parmi lesquels des Etats membres) ainsi que de l'Union européenne ou d'autres organisations internationales. Une contribution du budget ordinaire du Congrès peut éventuellement être envisagée pour chaque projet. Les activités opérationnelles et les dépenses de personnel pour les équipes de projet sont financées par ces ressources extrabudgétaires.

Les budgets opérationnels des projets sont gérés par l'ODG Prog, dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe aux bureaux sur le terrain. Le Secrétariat du Congrès est chargé de veiller au respect des règles et procédures et d'assurer la mise en œuvre des activités et leur supervision. Il gère également les contributions du budget ordinaire du Congrès.

Pour chaque projet, une équipe est recrutée, dont une partie travaille au siège du Conseil de l'Europe à Strasbourg (principalement pour la préparation et la coordination des activités), les effectifs les plus importants se trouvant dans les bureaux sur le terrain (où ils s'occupent de l'organisation et de la mise en œuvre concrète des activités).

Le Comité directeur se compose de tous les acteurs concernés (représentants du Congrès et/ou de son Secrétariat et du Secrétariat du Conseil de l'Europe, pouvoirs locaux et leurs associations, représentants des autorités nationales, donateurs, etc.). Dans la plupart des cas, il est mis en place au début des projets de coopération et se réunit une fois par an. Le Comité directeur apporte une orientation stratégique, évalue les progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités et approuve les plans d'activités annuels. Il assure également la coordination entre les différentes composantes du projet conduites respectivement par le Secrétariat du Congrès et le Centre d'expertise.

3. Thèmes des activités

Le Secrétariat du Congrès a conçu des activités adaptées aux différentes cibles, sur divers thèmes. Les principaux objectifs des projets de coopération du Congrès sont les suivants :

3.1. Encourager le dialogue entre les pouvoirs locaux/régionaux et les autorités centrales ; renforcer les capacités des associations nationales de pouvoirs locaux/régionaux

Le Congrès considère que le développement et la mise en œuvre de l'autonomie locale passent par des associations de pouvoirs locaux/régionaux fortes. C'est pourquoi des activités ont été conçues pour faciliter la participation des pouvoirs locaux et régionaux à la définition des politiques nationales dans un cadre institutionnel durable et pour promouvoir l'institutionnalisation d'un mécanisme de dialogue officiel, susceptible d'être maintenu à long terme.

Le but de ces activités est de faire en sorte que les collectivités locales et leurs associations soient régulièrement consultées et qu'elles contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre des réformes et des lois sur les questions qui les concernent, tel que préconisé par la Charte.

Le Congrès contribue à offrir aux collectivités locales des occasions d'échanger et de s'accorder sur des positions communes, de manière à renforcer leur capacité à défendre leurs intérêts vis-à-vis des

institutions centrales. Il apporte également un soutien aux associations, pour qu'elles puissent développer leurs capacités institutionnelles et leurs structures et ainsi accroître le niveau de service offert à leurs membres.

Le processus se veut ouvert, avec la participation de : représentants des ministères, parlementaires, associations de collectivités locales, municipalités, organisations internationales, membres du Congrès et experts locaux et internationaux.

3.2. Renforcement des capacités des élus locaux et régionaux, moteurs du changement

Le Congrès a élaboré un programme d'une grande flexibilité visant à renforcer les capacités de leadership des élus et leur connaissance des bonnes pratiques et normes de l'autonomie locale.

Des groupes de maires se voient offrir la possibilité de confronter leurs expériences avec celles de membres du Congrès venant d'autres Etats membres du Conseil de l'Europe, et d'apprendre auprès d'experts internationaux et locaux comment définir et développer des politiques efficaces et mener à bien des projets qui parviennent à mobiliser les citoyens et autres acteurs pour un résultat concret et positif. Les membres du Congrès apportent une contribution extrêmement utile à ces activités car ils viennent parler de leur expérience pratique avec les participants, sur un même pied d'égalité. Par ailleurs, les experts locaux et internationaux peuvent apporter des connaissances approfondies sur les normes européennes en matière de démocratie locale et régionale, ainsi que sur la législation et les pratiques en vigueur dans les autres pays européens.

La flexibilité du programme, organisé autour d'ateliers thématiques, permet son adaptation aux besoins du groupe cible. Les thèmes suivants peuvent être abordés :

- le rôle et les responsabilités des élus locaux ou régionaux ;
- l'éthique en politique et dans la prise de décisions ;
- la participation des citoyens à la prise de décisions au niveau local ;
- la conception et la réalisation de projets constructifs ;
- la communication efficace ;
- la coopération transfrontalière et interrégionale ;
- la qualité des campagnes pour les élections locales et régionales ;
- la mise en œuvre des droits de l'homme au niveau local ;
- les processus de décentralisation et de régionalisation.

Par ailleurs, des élus dotés de capacités d'intervention accrues peuvent favoriser la participation d'un plus grand nombre de maires et de conseillers municipaux aux activités nationales et internationales, renforçant ainsi l'impact du programme.

3.3. Sensibilisation des jeunes responsables locaux aux principes de la démocratie locale

Le Congrès organise une série de séminaires régionaux visant à diffuser une culture démocratique au-delà de la sphère politique actuelle, par la sensibilisation aux principes de la démocratie locale et régionale et le développement de la capacité des participants à s'engager activement et de manière informée dans les élections locales. Ces séminaires réunissent des responsables d'ONG, des représentants des sections jeunesse des partis politiques et des représentants des médias, ainsi que des élus locaux (maires et conseillers) ou candidats, ainsi que des leaders informels (blogueurs, journalistes) susceptibles de se présenter à de futures élections locales ou de jouer un rôle dans le processus électoral.

Les séminaires sont conçus dans un format qui mêle exposés magistraux par des formateurs ou membres du Congrès, discussions ouvertes et sessions de groupe interactives. Les participants sont invités à partager leurs idées sur le rôle des pouvoirs locaux et celui des citoyens et à proposer des moyens de susciter un changement démocratique au sein de leurs collectivités.

3.4. Initiatives pilotes au niveau local

Le Congrès apporte son assistance à des collectivités pilotes dans la conception et la mise en œuvre d'initiatives pérennes et transposables visant à encourager la participation active des citoyens à la

prise de décisions au niveau local. Le but est de faire des collectivités locales des institutions efficaces, souples, responsables, et à l'écoute de la population locale.

Les principaux groupes d'intérêts au sein de ces collectivités bénéficient de l'appui d'experts internationaux et locaux ainsi que d'un accompagnement individualisé et sont guidés dans les différentes phases de la préparation et de la mise en œuvre de leurs initiatives de participation citoyenne.

L'expérience des collectivités pilotes et leurs modèles de participation sont ensuite présentés à d'autres collectivités lors d'événements de plus grande envergure avec la participation éventuelle de membres du Congrès.

Conclusion

Se basant sur les travaux politiques et les activités statutaires du Congrès, le Secrétariat du Congrès conçoit et met en œuvre des projets de coopération au niveau local et régional. Ces activités sont organisées dans le cadre de programmes bilatéraux ou régionaux financés par des contributions volontaires, et au titre des priorités thématiques du Congrès.

Cet aspect concret des travaux du Congrès permet d'établir un lien entre les organes politiques du Congrès et les Directions générales opérationnelles du Secrétariat du Conseil de l'Europe, en particulier la Direction Générale de la démocratie et son Centre d'expertise sur la réforme de l'administration locale. Les activités du Congrès sont pleinement intégrées à l'action globale du Conseil de l'Europe, sur la base des plans d'action adoptés par le Comité des Ministres et coordonnés par le Bureau de la Direction générale des programmes.

Le Secrétaire Général du Congrès informe régulièrement le Bureau et les commissions de l'état d'avancement des programmes de coopération, en sus des informations fournies par le président de la commission de suivi sur les activités post-suivi et post-observation d'élections. Le rapport présenté deux fois par an au Comité des Ministres par le Secrétaire Général du Congrès contient également des informations actualisées sur ces programmes.

Les activités de coopération se veulent un trait d'union entre Strasbourg (ses travaux et ses normes) et le terrain, et visent ainsi à renforcer la démocratie locale et régionale dans toute l'Europe.

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

La voix des villes et des régions en Europe

Le Congrès est une assemblée politique composée de 636 élus - maires, gouverneurs, conseillers, etc. - représentant plus de 200 000 collectivités territoriales dans les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe.

- *Il agit comme porte-parole des élus locaux et régionaux en Europe.*

Le Congrès promeut la décentralisation par le transfert de compétences politiques et de moyens financiers aux villes et aux régions.

- *Il s'assure que les décisions politiques sont prises au plus près des citoyens.*

Le Congrès garantit la participation citoyenne et favorise une perception positive des identités locales.

- *Il milite pour une démocratie de terrain vivante dans un monde de plus en plus globalisé.*

Le Congrès renforce la démocratie territoriale grâce au suivi permanent de la bonne application de la Charte Européenne de l'autonomie locale, et grâce à l'observation des élections locales et régionales et à ses recommandations aux gouvernements des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe.

- *Il défend l'autonomie territoriale, la démocratie et les droits de l'homme au niveau local.*



Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

Avenue de l'Europe – 67075 Strasbourg Cedex France

Tel : + 33 (0)3 88 41 21 10 – congress.web@coe.int – www.coe.int/congress